

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2026****DELIBERATION
N°078-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 52

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents :

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages

exprimés : 62

Pour : 62

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

05/06/2026

Date de convocation :

26/05/2026

Rapporteur :

Jocelyne MOLLET

Le premier juin deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par la Présidente, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND - Thierry DELSALLE (sup.) - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX - Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Armand LAGROST - Jean-Michel JULIEN (sup.) - Pierre LE MONNIER - Didier FROUX - Jean-François DEMONGEOT - Julie DELHOMME - Julien BAYER - Véronique INCARDONA - Anne CLEMENT - Robert ROLLAND - Pascal CHANTIN - Chantal WICK-PENET - Richard MEDDOUR - Julien ROUSSELLE - Bernard ROUSSE - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET - Ghislaine ALLEX - Clotilde AUBERGER-REYMONDON - Emmanuel KUENTZ - Emilie ARGENTINO - Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI - Jocelyne MOLLET - Anthony DECERLE - Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN - Marjorie DUMONTOY - Robin BARBEREAU - Jean-René CHEVALLIER - Pierrick GRIVEAU - Pierre-Emmanuel GARITAINE - Patrick GIVRY - Catherine BERTRAND - Marie-Laure VIARD - Fabien BOSSART - Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE - Daniel DURY - Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Catherine MONTEGUT (sup.) - Danièle MYARD - Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Eric LOCTIN donne pouvoir à Julien BAYER - Sophie SALAS donne pouvoir à Julie DELHOMME - Jean-Louis LEROY donne pouvoir à Julien ROUSSELLE - Hélène BOITTIN donne pouvoir à Anne CLEMENT - Charlotte LEMERCIER donne pouvoir à Pascal CHANTIN - Alain GAILLARD donne pouvoir à Bernard ROUSSE - Marie FAUVET donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Béatrice GIBIOT - Laurent BRUGNOT - Eric LOCTIN - Sophie SALAS - Jean-Louis LEROY - Hélène BOITTIN - Charlotte LEMERCIER - Alain GAILLARD - Marie FAUVET - Olivier GIL - Karim ASSAOUI - Jean-Marc BERTRAND - Cédric LACOUR.

Secrétaire de séance : Julien BAYER

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 212-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), il convient lors de la tenue du Conseil Communautaire de désigner un secrétaire de séance.

La décision de ne pas recourir au vote à bulletin secret doit être prise à l'unanimité.

Vu les articles L 2121-15, L 2121-21, L 5211-1 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la désignation faite en séance,

Le rapport entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner le secrétaire de séance,**
- **désigner Julien BAYER comme secrétaire de séance.**
- **autoriser la Présidente à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 05 juin 2026

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**

**Le secrétaire de séance
Julien BAYER**



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2026****DELIBERATION
N°079-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 52

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents :

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages

exprimés : 62

Pour : 62

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

05/06/2026

Date de convocation :

26/05/2026

Rapporteur :

Jocelyne MOLLET

Le premier juin deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par la Présidente, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND - Thierry DELSALLE (sup.) - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX - Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Armand LAGROST - Jean-Michel JULIEN (sup.) - Pierre LE MONNIER - Didier FROUX - Jean-François DEMONGEOT - Julie DELHOMME - Julien BAYER - Véronique INCARDONA - Anne CLEMENT - Robert ROLLAND - Pascal CHANTIN - Chantal WICK-PENET - Richard MEDDOUR - Julien ROUSSELLE - Bernard ROUSSE - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET - Ghislaine ALLEX - Clotilde AUBERGER-REYMONDON - Emmanuel KUENTZ - Emilie ARGENTINO - Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI - Jocelyne MOLLET - Anthony DECERLE - Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN - Marjorie DUMONTOY - Robin BARBEREAU - Jean-René CHEVALLIER - Pierrick GRIVEAU - Pierre-Emmanuel GARITAINE - Patrick GIVRY - Catherine BERTRAND - Marie-Laure VIARD - Fabien BOSSART - Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE - Daniel DURY - Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Catherine MONTEGUT (sup.) - Danièle MYARD - Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Eric LOCTIN donne pouvoir à Julien BAYER - Sophie SALAS donne pouvoir à Julie DELHOMME - Jean-Louis LEROY donne pouvoir à Julien ROUSSELLE - Hélène BOITTIN donne pouvoir à Anne CLEMENT - Charlotte LEMERCIER donne pouvoir à Pascal CHANTIN - Alain GAILLARD donne pouvoir à Bernard ROUSSE - Marie FAUVET donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Béatrice GIBIOT - Laurent BRUGNOT - Eric LOCTIN - Sophie SALAS - Jean-Louis LEROY - Hélène BOITTIN - Charlotte LEMERCIER - Alain GAILLARD - Marie FAUVET - Olivier GIL - Karim ASSAOUY - Jean-Marc BERTRAND - Cédric LACOUR.

Secrétaire de séance : Julien BAYER

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2026**

Le Conseil Communautaire est invité à émettre, au besoin, des remarques sur l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 27 avril 2026,

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 27 avril 2026,**
- **autoriser la Présidente à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 05 juin 2026

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**

**Le secrétaire de séance
Julien BAYER**



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2026****DELIBERATION
N°080-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 52

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents :

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages

exprimés : 62

Pour : 62

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

05/06/2026

Date de convocation :

26/05/2026

Rapporteur :

Jocelyne MOLLET

Le premier juin deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par la Présidente, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND - Thierry DELSALLE (sup.) - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX - Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Armand LAGROST - Jean-Michel JULIEN (sup.) - Pierre LE MONNIER - Didier FROUX - Jean-François DEMONGEOT - Julie DELHOMME - Julien BAYER - Véronique INCARDONA - Anne CLEMENT - Robert ROLLAND - Pascal CHANTIN - Chantal WICK-PENET - Richard MEDDOUR - Julien ROUSSELLE - Bernard ROUSSE - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET - Ghislaine ALLEX - Clotilde AUBERGER-REYMONDON - Emmanuel KUENTZ - Emilie ARGENTINO - Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI - Jocelyne MOLLET - Anthony DECERLE - Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN - Marjorie DUMONTOY - Robin BARBEREAU - Jean-René CHEVALLIER - Pierrick GRIVEAU - Pierre-Emmanuel GARITAINE - Patrick GIVRY - Catherine BERTRAND - Marie-Laure VIARD - Fabien BOSSART - Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE - Daniel DURY - Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Catherine MONTEGUT (sup.) - Danièle MYARD - Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Eric LOCTIN donne pouvoir à Julien BAYER - Sophie SALAS donne pouvoir à Julie DELHOMME - Jean-Louis LEROY donne pouvoir à Julien ROUSSELLE - Hélène BOITTIN donne pouvoir à Anne CLEMENT - Charlotte LEMERCIER donne pouvoir à Pascal CHANTIN - Alain GAILLARD donne pouvoir à Bernard ROUSSE - Marie FAUVET donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Béatrice GIBIOT - Laurent BRUGNOT - Eric LOCTIN - Sophie SALAS - Jean-Louis LEROY - Hélène BOITTIN - Charlotte LEMERCIER - Alain GAILLARD - Marie FAUVET - Olivier GIL - Karim ASSAOUI - Jean-Marc BERTRAND - Cédric LACOUR.

Secrétaire de séance : Julien BAYER

DESIGNATION DES MEMBRES**DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L.2121-22, L1413-1, L.5211-1, L.5211-10-1, L.5211-40-1, D.1411-3 et D1411-4 ;

Vu la délibération n°053-2026 en date du 27 avril 2026 portant institution et composition des commissions communautaires,

Vu les candidatures transmises par les communes membres,

Considérant que la délibération n° 053-2026 susvisée, a fixé la composition des commissions communautaires et les règles applicables à la désignation de leurs membres ; qu'il y a lieu de procéder auxdites désignations lors de la présente séance,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du conseil communautaire au sein des commissions, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point.**
- **désigner comme membres des commissions thématiques permanentes comme indiqué dans les tableaux en annexe de la présente délibération,**
- **autoriser la Présidente à signer tout acte relatif à la présente décision**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 05 juin 2026

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**

**Le secrétaire de séance
Julien BAYER**



N°1 : COMMISSION FINANCES

Vice-Président : Pierre AVENAS

	NOM	Prénom	Commune	CM	HORS CM
1	LOGEROT	Virginie	Ameugny	X	
2	LEGRAND	Edith	Bergesserin	X	
3	DELAVENNE	Anne-Sophie	Bergesserin	X	
4	DE MILLY	Jeanne	Berzé le Châtel	X	
5	FARENC	Jean-François	Blanot	X	
6	BERGER	Raymond	Buffières	X	
7	DAURAT	Priscille	Buffières	X	
8	ANTOINE	Delphine	Buffières	X	
9	NUGUES	Pierre	Château	X	
10	DUFOUR	René	Château	X	
11	PERRIN	Pascal	Château	X	
12	ALVES-FERRERA	Maurianne	Château	X	
13	LE MONNIER	Pierre	Chiddes	X	
14	BONNOT-YVERNAY	François-Xavier	Chissey les Mâcon	X	
15	FAUVET	Marie	Cluny	X	
16	BOITIER	Marie-Hélène	Cluny	X	
17	MEDDOUR	Richard	Cluny	X	
18	ROLLAND	Robert	Cluny	X	
19	ALLEX	Ghislaine	Cortevaix	X	
20	MONTEL	Marcel	Cortevaix	X	
21	HEITZMANN	Evelyne	Cortevaix	X	
22	KUENTZ	Emmanuel	Donzy le Pertuis	X	
23	GELIN	Daniel	Jalogny	X	
24	MORELLI	Christian	Joncy	X	
25	SCHALL	Gérard	La Guiche	X	
26	FOUCHÉ	Joëlle	La Vineuse sur Frégande	X	
27	DONDAIN	Régis	La Vineuse sur Frégande	X	
28	BARBEREAU	Robin	Massilly	X	
29	CHEVALLIER	Jean-René	Mazille	X	
30	LAVENIR	Christian	Mazille	X	
31	GRIVEAU	Pierrick	Passy	X	
32	BONNOT	Michèle	Pressy sous Dondin	X	
33	GERARD	Marie-Thérèse	Saint Martin de Salencey	X	
34	BERNARD	Thomas	Saint Vincent des Prés	X	
35	MYARD	Danièle	Sainte-Cécile	X	
36	BERTRAND	Catherine	Salornay sur Guye	X	
37	VINCENT	Catherine	Sivignon	X	
38	CASTELAIN	Virginie	Sivignon	X	
39	HOUSSIN	Benoît	Taizé	X	
40					
41					
42					
43					
44					
45					

Nombre total :

N°2 : COMMISSION FAMILLES - PETITE-ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION

Vice-Président : Emilie ARGENTINO

	NOM	Prénom	Commune	CM	HORS CM
1	PROFIT	Claire	Ameugny	X	
2	DESSOLIN	Mireille	Bergesserin	X	
3	MARCHAND	Rachel	Bergesserin	X	
4	CANNATA	Marie-Lucie	Bergesserin	X	
5	GIBIOT	Béatrice	Berzé le Châtel	X	
6	RIVIERE	Véronique	Blanot	X	
7	DUCHASSIN	Matthieu	Blanot	X	
8	CHARBONNIER	Louna	Blanot	X	
9	LEBEAU	Jean-Guy	Bonnay - Saint-Ythaire	X	
10	DEVELAY	Yannick	Bonnay - Saint-Ythaire	X	
11	BRASSEUR	Virginie	Buffières	X	
12	BORDET	Océane	Buffières	X	
13	SEILLIER	Marjolaine	Château	X	
14	JOUY	Fatima	Château	X	
15	BRODIEZ	Marie-Cécile	Chevagny sur Guye	X	
16	BOITIER	Marie-Hélène	Cluny	X	
17	GAILLARD	Alain	Cluny	X	
18	ROUSSE	Bernard	Cluny	X	
19	MONTEL	Marcel	Cortevaix	X	
20	PERROUSSET	Gwénaëlle	Curtill sous Buffières	X	
21	LOUVEL	Caroline	Donzy le Pertuis	X	
22	VOYANT	Marie	Flagy	X	
23	COLAS	Mathilde	Joncy	X	
24	BONIN	Emilie	La Guiche	X	
25	DEBARNOT	Lucie	La Guiche	X	
26	PIGUET	Maud	La Vineuse sur Frégande	X	
27	SQUEVIN	Carole	La Vineuse sur Frégande	X	
28	STASZEC	Valentine	Massilly	X	
29	CHEVALLIER	Jean-René	Mazille	X	
30	JACQUET	Lucie	Mazille	X	
31	GRIVEAU	Pierrick	Passy	X	
32	CHEBROUX	Anne	Pressy sous Dondin	X	
33	DURY	Daniel	Saint André le Désert	X	
34	DURY	Emilie	Saint André le Désert	X	
35	DEGTIAR	Laurence	Saint Martin de Salencey	X	
36	FASTIER	France	Saint Martin de Salencey	X	
37	MONTEGUT	Catherine	Saint Martin la Patrouille	X	
38	PERREAU	Camille	Saint Vincent des Prés	X	
39	COLLIN	Thomas	Salornay sur Guye	X	
40	BOSSART	Fabien	Salornay sur Guye	X	
41	PANAY	Agnès	Salornay sur Guye	X	
42	VIARD	Marie-Laure	Salornay sur Guye	X	
43	DESBOIS	Gérald	Sivignon	X	
44	CLEMENT	Camille	Sivignon	X	
45	DESBOIS	Marylène	Sivignon	X	
46					
47					
48					
49					
50					

Nombre total :

N°3 : COMMISSION AGRICULTURE - ALIMENTATION - FORET - RURALITE

Vice-Président : Armand LAGROST

	NOM	Prénom	Commune	CM	HORS CM
1	BAUDIN	Philippe	Bergesserin	X	
2	LEGRAND	Frédéric	Bergesserin	X	
3	SOW	Sabrina	Bergesserin	X	SUP
4	VETTER	Nathanaël	Bergesserin	X	
5	RINGEVAL	Grégoire	Berzé le Châtel	X	
6	GUITTAT	Christophe	Berzé le Châtel	X	
7	BENAT	Bryce	Blanot	X	
8	GILLERON	Nicole	Blanot	X	
9	ZUDDAS	Pascal	Bonnay - Saint-Ythaire	X	
10	TERSEN	Charlotte	Buffières	X	
11	CHATILLON	Pierre	Buffières	X	
12	ABITBOL	Leïa	Buffières	X	
13	DUPERRET	Tom	Château	X	
14	NUGUES	Pierre	Château	X	
15	THEVENET	Romain	Château	X	
16	TERRIAUD	Damien	Château	X	
17	BETTON	Fabrice	Chevagny sur Guye	X	
18	BIGAUD	Benoît	Chiddes	X	
19	FAUVET	Marie	Cluny	X	
20	BOITIER	Marie-Hélène	Cluny	X	
21	SARTORI	philippe	Cortambert	X	
22	TIBERGHIE HENDERSON	Marie-Pascale	Cortambert	X	
23	CURTIL	Noël	Cortevaix	X	
24	MONTEL	Marcel	Cortevaix	X	
25	AUBERT	Andréa	Cortevaix	X	
26	CAYZAC	Alexandre	Cortevaix	X	
27	GERIN	Laurent	Cortevaix	X	
28	KUENTZ	Emmanuel	Donzy le Pertuis	X	
29	DENAUD	Louis	Donzy le Pertuis	X	
30	ROY	Anthony	Flagy	X	
31	BLANCHARD	Régis	Flagy	X	
32	REVILLON	Laurent	Jalogny	X	
33	CORSIN	Pierre	Jalogny	X	
34	SAUDIN	Jean-Paul	Joncy	X	
35	DECERLE	Anthony	La Guiche	X	
36	RICHARD	Isabelle	La Vineuse sur Frégande	X	
37	LADEVEZE	Elise	La Vineuse sur Frégande	X	
38	BONNETAIN	François	La Vineuse sur Frégande	X	
39	PRUNOT	Lionel	Massilly	X	
40	BADEY	Christelle	Massilly	X	
41	CHEVALLIER	Jean-René	Mazille	X	
42	GAUTHIER	Fabrice	Mazille	X	
43	BILLONNET	Jocelyne	Mazille	X	
44	JULIEN	Nicolas	Passy	X	
45	ROSETTI	Christine	Passy	X	
46	DURY	Daniel	Saint André le Désert	X	
47	ROSSAS	Sylvie	Saint Clément sur Guye	X	
48	GERARD	Marie-Thérèse	Saint Martin de Salency	X	
49	BROSSELIN	Eric	Salornay sur Guye	X	
50	BOSSART	Fabien	Salornay sur Guye	X	
51	PANAY	Agnès	Salornay sur Guye	X	
52	GUILLERMIN	Baptiste	Salornay sur Guye	X	
53	AUMEUNIER	Philippe	Sivignon	X	
54	COMTE	Patrice	Sivignon	X	
55	BOURGOIN	Luc	Taizé	X	
56					
57					
58					
59					
60					

Nombre total :

N°4 : COMMISSION ASSAINISSEMENT - GESTION DES DECHETS

Vice-Président : Jean-marc BERTRAND

	NOM	Prénom	Commune	CM	HORS CM
1	BAUDIN	Philippe	Bergesserin	X	
2	BERGERY	Thierry	Bergesserin	X	
3	DESSOLIN	Mireille	Bergesserin	X	
4	DELAVERNE	Anne-Sophie	Bergesserin	X	
5	VETTER	Nathanaël	Bergesserin	X	
6	LAUT	Vivianne	Blanot	X	
7	FEBVRE	Jacques	Bonnay - Saint-Ythaire	X	
8	ROBIN	Yves	Bonnay - Saint-Ythaire	X	
9	BERNIGAUD	Dominique	Buffières	X	
10	TERSEN	Charlotte	Buffières	X	
11	MARDUEL	Martine	Château	X	
12	NUGUES	Pierre	Château	X	
13	PERRIN	Pascal	Château	X	
14	DUFOUR	René	Château	X	
15	SAINT-JEAN	Laurence	Château	X	
16	THERIAUD	Damien	Château	X	
17	TARRIERE	Cécile	Chiddes	X	
18	GAILLARD	Alain	Cluny	X	
19	DEMONGEOT	Jean-François	Cluny	X	
20	ROUSSE	Bernard	Cluny	X	
21	MONTEL	Marcel	Cortevaix	X	
22	BILLET	Serge	Donzy le Pertuis	X	
23	BOUILLIN	Serge	Flagy	X	
24	GELIN	Daniel	Jalogny	X	
25	SASSE	Gabriel	Joncy	X	
26	ASENCIO	Cyril	La Guiche	X	
27	DECERLE	Anthony	La Guiche	X	
28	GUEUGNON	Didier	La Vineuse sur Frégande	X	
29	GAMBUS	Evelyne	La Vineuse sur Frégande	X	
30	PRUNOT	Lionel	Massilly	X	
31	PUILLET	Michel	Massilly	X	
32	PLATET	Patrick	Massilly	X	
33	BILLONNET	Jocelyne	Mazille	X	
34	JONDOT	Alexis	Mazille	X	
35	GRIVEAU	Pierrick	Passy	X	
36	DURY	Daniel	Saint André le Désert	X	
37	NOURISSAT	Barthélémy	Saint Martin de Salencey	X	
38	COMPARAT	Pierre-Antoine	Saint Vincent des Prés	X	
39	COLLIN	Thomas	Salornay sur Guye	X	
40	LAVARDE	Françoise	Salornay sur Guye	X	
41	BAILLY	Monique	Salornay sur Guye	X	
42	DESBOIS	Gérald	Sivignon	X	
43	BERRY	Christian	Sivignon	X	
44	DUMAZET	Thierry	St Clément sur Guye	X	
45	SCHWARZBAUER	Nathalie	Taizé	X	
46					
47					
48					
49					
50					

Nombre total :

N°5 : COMMISSION CLIMAT - TRANSITION ENERGETIQUE - BIODIVERSITE - ENVIRONNEMENT - ECONOMIE CIRCULAIRE

Vice-Président : Gérard FERRIERE

	NOM	Prénom	Commune	CM	HORS CM
1	BAUDIN	Philippe	Bergesserin	X	
2	DESSOLIN	Mireille	Bergesserin	X	
3	DELAVENNE	Anne-Sophie	Bergesserin	X	
4	VETTER	Nathanaël	Bergesserin	X	
5	DELSALLE	Thierry	Berzé le Châtel	X	
6	BENAT	Bryce	Blanot	X	
7	MAILLOT	Michet	Blanot	X	
8	LAUT	Vivianne	Blanot	X	
9	DUCHASSIN	Matthieu	Blanot	X	
10	LEBEAU	Jean-Guy	Bonnay - Saint-Ythaire	X	
11	PARAT	Christophe	Bonnay - Saint-Ythaire	X	
12	BRASSEUR	Virginie	Buffières	X	
13	AUBLANC	Patrice	Buffières	X	
14	DUPERRET	Tom	Château	X	
15	DUFOUR	René	Château	X	
16	MARDUEL	Martine	Château	X	
17	PERRIN	Pascal	Château	X	
18	THEVENET	Romain	Château	X	
19	JULIEN	Jean-Michel	Chevagny sur Guye	X	
20	SAUZET	Lucile	Chissey les Mâcon	X	
21	FAUVET	Marie	Cluny	X	
22	BOITIER	Marie-Hélène	Cluny	X	
23	SARTORI	Philippe	Cortambert	X	
24	TIBERGHIE HENDERSON	Marie-Pascale	Cortambert	X	
25	CURTIL	Noël	Cortevaix	X	
26	AUBERT	Andréa	Cortevaix	X	
27	CAYZAC	Alexandre	Cortevaix	X	
28	GIL	Olivier	Curtill sous Buffières	X	
29	AUBERGER	Clotilde	Curtill sous Buffières	X	
30	ALBESSARD	Sylvie	Flagy	X	
31	RASTOUR	Didier	Jalogny	X	
32	SAUDIN	Jean-Paul	Joncy	X	
33	DEVIE	Xavier	Joncy	X	
34	FONTAINE	Daniel	La Guiche	X	
35	RICHARD	Isabelle	La Vineuse sur Frégande	X	
36	FOUCHÉ	Joëlle	La Vineuse sur Frégande	X	
37	BONNETAIN	François	La Vineuse sur Frégande	X	
38	CHEVALLIER	Jean-René	Mazille	X	
39	JULIEN	Nicolas	Passy	X	
40	TERREL	Jean	Saint André le Désert	X	
41	DEGTIAR	Laurence	Saint Martin de Salencey	X	
42	FASTIER	France	Saint Martin de Salencey	X	
43	COMPARAT	Pierre-Antoine	Saint Vincent des Prés	X	
44	BOSSART	Fabien	Salornay sur Guye	X	
45	PANAY	Agnès	Salornay sur Guye	X	
46	GUILLERMIN	Baptiste	Salornay sur Guye	X	
47	LAVARDE	Françoise	Salornay sur Guye	X	
48	AUMEUNIER	Philippe	Sivignon	X	
49	CRAUSTE	Jean-François	Sivignon	X	
50	BOUILLIN	Kiki	Taizé	X	
51	BERTIN	Matthias	Taizé	X	
52					
53					
54					
55					

Nombre total :

N°6 : COMMISSION COMMUNICATION ET NUMERIQUE

Vice-Président : Julien BAYER

	NOM	Prénom	Commune	CM	HORS CM
1	RAIMONDI	Jean-Jacques	Bergesserin	X	
2	DAVALLON	Marius	Bergesserin	X	SUP
3	SIMON	Flore	Blanot	X	
4	RONFORT	Anouck	Blanot		X
5	DAURAT	Priscille	Buffières	X	
6	MARCHAL	Jean-François	Buffières	X	
7	JARRIGE	Florence	Buffières	X	
8	PERRIN	Pascal	Château	X	
9	THEVENET	Romain	Château	X	
10	CLEMENT	Dominique	Chevagny sur Guye	X	
11	BONNOT-YVERNAY	François-Xavier	Chissey les Mâcon	X	
12	GAILLARD	Alain	Cluny	X	
13	LOCTIN	Eric	Cluny	X	
14	WICK-PENET	Chantal	Cluny	X	
15	DELHOMME	Julie	Cluny	X	
16	DEMONGEOT	Jean-François	Cluny	X	
17	LEROY	Jean-Louis	Cluny	X	
18	SALAS	Sophie	Cluny	X	
19	MEDDOUR	Richard	Cluny	X	
20	CAYZAC	Alexandre	Cortevaix	X	
21	BILLET	Serge	Donzy le Pertuis	X	
22	ASSERIN	Thierry	Joncy	X	
23	MOREAU	Martine	Joncy	X	
24	LADEVEZE	Elise	La Vineuse sur Frégande	X	
25	FOUCHE	Joëlle	La Vineuse sur Frégande	X	
26	SELIGNAN	Olivier	La Vineuse sur Frégande		SUP
27	GAYRAL	Christian	Mazille	X	
28	AISSAOUI	Karim	Pressy sous Dondin	X	
29	CAPAROS	Jonathan	Saint André le Désert	X	
30	GERARD	Marie-Thérèse	Saint Martin de Salencey	X	
31	DEGTIAR	Laurence	Saint Martin de Salencey	X	
32	COLLIN	Thomas	Salornay sur Guye	X	
33	BOSSART	Fabien	Salornay sur Guye	X	
34	SANTAMARIA	Jacqueline	Sivignon	X	
35	GOSSET	Jean-Baptiste	Taizé	X	
36	BERTIN	Matthias	Taizé	X	
37					
38					
39					
40					

Nombre total :

N°7 : COMMISSION CULTURE - ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - BIBLIOTHEQUES

Vice-Président : Jean-Louis LEROY

	NOM	Prénom	Commune	CM	HORS CM
1	PROFIT	Claire	Ameugny	X	
2	RAIMONDI	Jean-Jacques	Bergesserin	X	
3	DESSOLIN	Mireille	Bergesserin	X	
4	SOW	Sabrina	Bergesserin	X	SUP
5	GIBIOT	Béatrice	Berzé le Châtel	X	
6	SIMON	Flore	Blanot	X	
7	OLIVIER-BLOT	Catherine	Bonnay - Saint-Ythaire	X	
8	DIMANCHE	Christian	Bray	X	
9	ANTOINE	Delphine	Buffières	X	
10	JARRIGE	Florence	Buffières	X	
11	MARCHAL	Jean-François	Buffières	X	
12	JOUY	Fatima	Château	X	
13	THEVENET	Romain	Château	X	
14	CLEMENT	Sylvie	Chevagny sur Guye	X	
15	BONNOT-YVERNAVY	François-Xavier	Chissey les Mâcon	X	
16	ECK	Virginie	Chissey les Mâcon	X	
17	ROUSSE	Bernard	Cluny	X	
18	LOCTIN	Eric	Cluny	X	
19	BAYER	Julien	Cluny	X	
20	FAUVET	Marie	Cluny	X	
21	BOITIER	Marie-Hélène	Cluny	X	
22	CAYZAC	Alexandre	Cortevaix	X	
23	GALLETTI	Florian	Cortevaix	X	
24	KUENTZ	Emmanuel	Donzy le Pertuis	X	
25	CAMBOS	Sandrine	Flagy	X	
26	LAPIERRE	Béatrice	Joncy	X	
27	COLAS	Mathilde	Joncy	X	
28	MAROUANI	Florence	La Guiche	X	
29	DONDAIN	Régis	La Vineuse sur Frégande	X	
30	DEL RABAL	Lydie	La Vineuse sur Frégande		X
31	JACQUET	Lucie	Mazille	X	
32	PEREIRA-LEBLANC	Marie-Christine	Mazille	X	
33	CAMUS	Edith	Pressy sous Dondin	X	
34	BONNOT	Michèle	Pressy sous Dondin	X	
35	FASTIER	France	Saint Martin de Salencey	X	
36	PERREAU	Camille	Saint Vincent des Prés	X	
37	PANAY	Agnès	Salornay sur Guye	X	
38	BOSSART	Fabien	Salornay sur Guye	X	
39	COLLIN	Thomas	Salornay sur Guye	X	
40	SANTAMARIA	Jacqueline	Sivignon	X	
41	BOUILLIN	Kiki	Taizé	X	
42	HARDI	Orsi	Taizé	X	
43					
44					
45					

Nombre total :

N°8 : COMMISSION SERVICE AU PUBLIC - MOBILITE - BATIMENTS

Vice-Président : Patrick GIVRY

	NOM	Prénom	Commune	CM	HORS CM
1	CARLES	Jean-Claude	Ameugny	X	
2	DELAVENTE	Anne-Sophie	Bergesserin	X	
3	LEGRAND	Edith	Bergesserin	X	
4	RAIMONDI	Jean-Jacques	Bergesserin	X	
5	BAUDIN	Philippe	Bergesserin	X	
6	DEVELAY	Yannick	Bonnay - Saint-Ythaire	X	
7	ANTOINE	Delphine	Buffières	X	
8	JARRIGE	Florence	Buffières	X	
9	BRASSEUR	Virginie	Buffières	X	
10	PERRIN	Pascal	Château	X	
11	NUGUES	Pierre	Château	X	
12	THEVENET	Romain	Château	X	
13	GAILLARD	Alain	Cluny	X	
14	ROUSSE	Bernard	Cluny	X	
15	BOITIER	Marie-Hélène	Cluny	X	
16	HEITZMANN	Evelyne	Cortevaix	X	
17	FAVIER	Karine	Donzy le Pertuis	X	
18	RASTOUR	Didier	Jalogny	X	
19	POTTIER	Blandine	La Vineuse sur Frégande	X	
20	GAMBUS	Evelyne	La Vineuse sur Frégande	X	
21	SELIGNAN	Olivier	La Vineuse sur Frégande		X
22	FOUCHÉ	Joëlle	La Vineuse sur Frégande	X	
23	BILLONNET	Jocelyne	Mazille	X	
24	PEREIRA-LEBLANC	Marie-Christine	Mazille	X	
25	GRIVEAU	Pierrick	Passy	X	
26	DURY	Béatrice	Saint André le Désert	X	
27	COLLON	Danièle	Saint André le Désert	X	
28	GERARD	Marie-Thérèse	Saint Martin de Salencey	X	
29	JOUVENT	Pierre	Saint Martin de Salencey	X	
30	COMPARAT	Pierre-Antoine	Saint Vincent des Prés	X	
31	MALDEREZ	Alain	Salornay sur Guye	X	
32	BERTRAND	Catherine	Salornay sur Guye	X	
33	CRAUSTE	Jean-François	Sivignon	X	
34	CASTELAIN	Virginie	Sivignon	X	
35	HARDI	Orsi	Taizé	X	
36					
37					

Nombre total :

N°9: COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

Vice-Président : Pascal CHANTIN

	NOM	Prénom	Commune	CM	HORS CM
1	DELAVENNE	Anne-Sophie	Bergesserin	X	
2	LEGRAND	Edith	Bergesserin	X	
3	RAIMONDI	Jean-Jacques	Bergesserin	X	
4	BAUDIN	Philippe	Bergesserin	X	
5	GUITTAT	Christophe	Berzé le Châtel	X	
6	MARCHAL	Jean-François	Buffières	X	
7	AUBOEUF	Jean-Luc	Buffières	X	
8	BERGER	Raymond	Buffières	X	
9	SAINT-JEAN	Laurence	Château	X	
10	SEILLIER	Marjolaine	Château	X	
11	ALVES-FERRERA	Maurianne	Château	X	
12	PERRIN	Pascal	Château	X	
13	DUFOUR	René	Château	X	
14	BONNOT-YVERNAY	François-Xavier	Chissey les Mâcon	X	
15	GAILLARD	Alain	Cluny	X	
16	LOCTIN	Eric	Cluny	X	
17	DEMONGEOT	Jean-François	Cluny	X	
18	BAYER	Julien	Cluny	X	
19	FAUVET	Marie	Cluny	X	
20	MEDDOUR	Richard	Cluny	X	
21	SALAS	Sophie	Cluny	X	
22	HEITZMANN	Evelyne	Cortevaix	X	
23	KUENTZ	Emmanuel	Donzy le Pertuis	X	
24	FONTAINE	Daniel	La Guiche	X	
25	FOUCHÉ	Joëlle	La Vineuse sur Frégande	X	
26	CHEVALLIER	Jean-René	Mazille	X	
27	ROSETTI	Christine	Passy	X	
28	BAZOU	Alexandre	Saint André le Désert	X	
29	DURY	Béatrice	Saint André le Désert	X	
30	LAVARDE	Françoise	Salornay sur Guye	X	
31	COLLIN	Thomas	Salornay sur Guye	X	
32	CRAUSTE	Jean-François	Sivignon	X	
33	MEIRELES	Noé	Taizé	X	
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					

Nombre total :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 05/06/2026



ID : 071-200040293-20260601-080_2026-DE

N°10 : COMMISSION TOURISME PROMOTION DU TERRITOIRE

Vice-Président : Jean-François DEMONGEOT

	NOM	Prénom	Commune	CM	HORS CM
1	BAUDIN	Philippe	Bergesserin	X	
2	SOW	Sabrina	Bergesserin	X	
3	BERGERY	Thierry	Bergesserin	X	
4	BERARD	Adrien	Bergesserin	X	
5	DELSALLE	Thierry	Berzé le Châtel	X	
6	RINGEVAL	Grégoire	Berzé le Châtel	X	
7	GUITTAT	Christophe	Berzé le Châtel	X	
8	RIVIERE	Véronique	Blanot	X	
9	BORDET	Patrick	Blanot	X	
10	BENAT	Bryce	Blanot	X	
11	SIMON	Flore	Blanot	X	
12	LEBEAU	Jean-Guy	Bonnay - Saint-Ythaire	X	
13	DIMANCHE	Christian	Bray	X	
14	JARRIGE	Florence	Buffières	X	
15	AUBOEUF	Jean-Luc	Buffières	X	
16	DAURAT	Priscille	Buffières	X	
17	MARCHAL	Jean-François	Buffières	X	
18	PERRIN	Pascal	Château	X	
19	SAINT-JEAN	Laurence	Château	X	
20	CLEMENT	Sylvie	Chevagny sur Guye	X	
21	MASSE	Nathalie	Chiddes	X	
22	BONNOT-YVERNAY	François-Xavier	Chissey les Mâcon	X	
23	FAUVET	Marie	Ctuny	X	
24	BOITIER	Marie-Hélène	Ctuny	X	
25	GAILLARD	Alain	Ctuny	X	
26	LOCTIN	Eric	Ctuny	X	
27	BAYER	Julien	Ctuny	X	
28	SALAS	Sophie	Ctuny	X	
29	DELHOMME	Julie	Ctuny	X	
30	INCARDONA	Véronique	Ctuny	X	
31	LEROY	Jean-Louis	Ctuny	X	
32	ROLLAND	Robert	Ctuny	X	
33	BOITTIN	Hélène	Ctuny	X	
34	CHANTIN	Pascal	Ctuny	X	
35	WICK-PENET	Chantal	Ctuny	X	
36	MEDDOUR	Richard	Ctuny	X	
37	LEMERCIER	Charlotte	Ctuny	X	
38	ROUSSELLE	Julien	Ctuny	X	
39	MEDDOUR	Richard	Ctuny	X	
40	ROUSSE	Bernard	Ctuny	X	
39	GALLETI	Florian	Cortevaix	X	
40	GERIN	Laurent	Cortevaix	X	
41	KUENTZ	Emmanuel	Donzy le Pertuis	X	
42	FAVIER	Karine	Donzy le Pertuis	X	
43	FUET	Julie	Flagy	X	
44	DE TIENDA	Véronique	Jalogny	X	
45	GOURAT	Dominique	Joncy	X	
46	MOREAU	Martine	Joncy	X	
47	BOULANGER	Arnaud	La Guiche	X	
48	RICHARD	Isabelle	La Vineuse sur Frégande	X	
49	ENGEL	Laurent	La Vineuse sur Frégande	X	
50	PRUNOT	Lionel	Massilly	X	
51	GRECK	Lionel	Massilly	X	
52	patrice.com	Lucie	Mazille	X	
53	COLLON	Danièle	Saint André le Désert	X	
54	DEGTIAR	Laurence	Saint Martin de Salencey	X	
55	PORNET	Edith	Saint Vincent des prés	X	
56	LIOI	Delphine	Sainte-Cécile	X	
57	VIARD	Marie-Laure	Salornay sur Guye	X	
58	CLEMENT	Elisabeth	Salornay sur Guye	X	
59	CRAUSTE	Jean-François	Sivignon	X	
60	COMTE	Patrice	Sivignon	X	
61	BERTHIER	Christine	St Clément sur Guye	X	
62	JOBY	Véronique	Taizé	X	
63	SCHWARZBAUER	Nathalie	Taizé	X	
64					
65					
66					

Nombre total :

N°11 : COMMISSION MUTUALISATION

Vice-Président : Virginie LOGEROT

	NOM	Prénom	Commune	CM	HORS CM
1	LEGRAND	Edith	Bergesserin	X	
2	BAUDIN	Philippe	Bergesserin	X	
3	GUITTAT	Christophe	Berzé le Châtel	X	
4	BORDET	Patrick	Blanot	X	
5	BRASSEUR	Virginie	Buffières	X	
6	BERGER	Raymond	Buffières	X	
7	DUFOUR	René	Château	X	
8	PERRIN	Pascal	Château	X	
9	FAUVET	Marie	Cluny	X	
10	PONCET	Guy	Cortambert	X	
11	GELIN	Daniel	Jalogny	X	
12	POTTIER	Blandine	La Vineuse sur Frégande	X	
13	CHEVALLIER	Jean-René	Mazille	X	
14	GRIVEAU	Pierrick	Passy	X	
15	DAVAL	Luc	Pressy sous Dondin	X	
16	LIOI	Delphine	Sainte-Cécile	X	
17	BERTRAND	Catherine	Salornay sur Guye	X	
18	PANAY	Agnès	Salornay sur Guye	X	
19	BERTRAND	Catherine	Salornay sur Guye	X	
20	VINCENT	Catherine	Sivignon	X	
21	JOBY	Véronique	Taizé	X	
22	AVENAS	Pierre	Saint-Huruge	X	
23					
24					
25					
26					
27					
28					

Nombre total :

N°12 : COMMISSION EQUIPEMENTS SPORTIFS

Vice-Président : Marie-Thérèse GERARD

	NOM	Prénom	Commune	CM	HORS CM
1	MARCHAND	Rachel	Bergesserin	X	
2	DAVALLON	Marius	Bergesserin	X	SUP.
3	BENAT	Bryce	Blanot	X	
4	FROUX	Bernard	Bray	X	
5	BORDET	Océance	Buffières	X	
6	BERGER	Raymond	Buffières	X	
7	PERRIN	Pascal	Château	X	
8	SEILLIER	Marjolaine	Château	X	
9	MEDDOUR	Richard	Cluny	X	
10	GAILLARD	Alain	Cluny	X	
11	BOITIER	Marie-Hélène	Cluny	X	
12	PHILIPPE	Benoît	Flagy	X	
13	RASTOUR	Didier	Jalogny	X	
14	DEVIE	Xavier	Joncy	X	
15	LONGUEVILLE	Eliette	La Guiche	X	
16	DEBARNOT	Lucie	La Guiche	X	
17	PIGUET	Maud	La Vineuse sur Frégande	X	
18	PERROUX	André	Massilly	X	
19	BADEY	Christelle	Massilly	X	
20	JONDOT	Alexis	Mazille	X	
21	FUZY	Marie-Agnès	Mazille	X	
22	GRIVEAU	Pierrick	Passy	X	
23	MARTIN	rachel	Saint André le Désert	X	
24	BAZOUUD	Alexandre	Saint André le Désert	X	
25	CLEMENT	Elisabeth	Salornay sur Guye	X	
26	BOSSART	Fabien	Salornay sur Guye	X	
27	DESBOIS	Maryline	Sivignon	X	
28	HOUSSIN	Benoît	Taizé	X	
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					

Nombre total :

N°13 : COMMISSION AMENAGEMENT ESPACE HABITAT URBANISME

Vice-Président : Jean-François FARENC

	NOM	Prénom	Commune	CM	HORS CM
1	CARLES	Jean-Claude	Ameugny	X	
2	BAUDIN	Philippe	Bergesserin	X	
3	BERARD	Adrien	Bergesserin	X	
4	DELAVENNE	Anne-Sophie	Bergesserin	X	
5	LEGRAND	Edith	Bergesserin	X	
6	LEGRAND	Frédéric	Bergesserin	X	
7	GILLERON	Nicole	Blanot	X	
8	PARAT	Christophe	Bonnay - Saint-Ythaire	X	
9	BERNIGAUD	Dominique	Buffières	X	
10	TERSEN	Charlotte	Buffières	X	
11	ALVES-FERRERA	Maurianne	Château	X	
12	DUFOUR	René	Château	X	
13	DUPERRET	Tom	Château	X	
14	PERRIN	Pascal	Château	X	
15	SAINT-JEAN	Laurence	Château	X	
16	JULIEN	Jean-Michel	Chevagny sur Guye	X	
17	BOITIER	Marie-Hélène	Cluny	X	
18	FAUVET	Marie	Cluny	X	
19	ROUSSE	Bernard	Cluny	X	
20	ALLEX	Ghislaine	Cortevaix	X	
21	BILLET	Serge	Donzy le Pertuis	X	
22	FAVIER	Karine	Donzy le Pertuis	X	
23	BLANCHARD	Gilles	Flagy	X	
24	DE TIENDA	Véronique	Jalogny	X	
25	REVILLON	Laurent	Jalogny	X	
26	JANIAUD	Laurent	Joncy	X	
27	SASSE	Gabriel	Joncy	X	
28	SYRE	Brigitte	Joncy	X	
29	MARIN	Arlette	La Guiche	X	
30	VINCENT	Lauriane	La Guiche	X	
31	BONNETAIN	François	La Vineuse sur Frégande	X	
32	DONDAIN	Régis	La Vineuse sur Frégande	X	
33	BARBEREAU	Robin	Massilly	X	
34	PERROUX	André	Massilly	X	
35	LAVENIR	Christian	Mazille	X	
36	JULIEN	Nicolas	Passy	X	
37	DA COSTA CASTRO	Raphaël	Sailly	X	
38	BAZOUZ	Alexandre	Saint André le Désert	X	
39	JOUVENT	Pierre	Saint Martin de Salencey	X	
40	BERTRAND	Catherine	Salornay sur Guye	X	
41	CLEMENT	Elisabeth	Salornay sur Guye	X	
42	AUMEUNIER	Philippe	Sivignon	X	
43	CLEMENT	Camille	Sivignon	X	
44	LAUMAIN	Didier	Taizé	X	

Nombre total :

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2026****DELIBERATION
N°081-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 52

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents :

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages

exprimés : 62

Pour : 62

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

05/06/2026

Date de convocation :

26/05/2026

Rapporteur :

Jocelyne MOLLET

Le premier juin deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par la Présidente, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND - Thierry DELSALLE (sup.) - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX - Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Armand LAGROST - Jean-Michel JULIEN (sup.) - Pierre LE MONNIER - Didier FROUX - Jean-François DEMONGEOT - Julie DELHOMME - Julien BAYER - Véronique INCARDONA - Anne CLEMENT - Robert ROLLAND - Pascal CHANTIN - Chantal WICK-PENET - Richard MEDDOUR - Julien ROUSSELLE - Bernard ROUSSE - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET - Ghislaine ALLEX - Clotilde AUBERGER-REYMONDON - Emmanuel KUENTZ - Emilie ARGENTINO - Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI - Jocelyne MOLLET - Anthony DECERLE - Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN - Marjorie DUMONTOY - Robin BARBEREAU - Jean-René CHEVALLIER - Pierrick GRIVEAU - Pierre-Emmanuel GARITAINE - Patrick GIVRY - Catherine BERTRAND - Marie-Laure VIARD - Fabien BOSSART - Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE - Daniel DURY - Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Catherine MONTEGUT (sup.) - Danièle MYARD - Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Eric LOCTIN donne pouvoir à Julien BAYER - Sophie SALAS donne pouvoir à Julie DELHOMME - Jean-Louis LEROY donne pouvoir à Julien ROUSSELLE - Hélène BOITTIN donne pouvoir à Anne CLEMENT - Charlotte LEMERCIER donne pouvoir à Pascal CHANTIN - Alain GAILLARD donne pouvoir à Bernard ROUSSE - Marie FAUVET donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Béatrice GIBIOT - Laurent BRUGNOT - Eric LOCTIN - Sophie SALAS - Jean-Louis LEROY - Hélène BOITTIN - Charlotte LEMERCIER - Alain GAILLARD - Marie FAUVET - Olivier GIL - Karim ASSAOUI - Jean-Marc BERTRAND - Cédric LACOUR.

Secrétaire de séance : Julien BAYER

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - (CIID)**

Vu l'article L 1650 et L 1650 A du Code général des impôts relatif à la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID),
Vu les propositions délivrées par les communes,

Le rapporteur expose : « L'article L 1650 A du Code général des impôts prévoit que le conseil de la communauté de communes doit créer une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission est composée de la Présidente de la Communauté de Communes du Clunisois ou d'un Vice-président délégué et de dix commissaires. Les commissaires comptent autant de suppléants.

Les commissaires doivent :

- Être français ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne,
- Avoir au moins 18 ans,
- Jouir de leurs droits civiques,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres.

La liste de présentation établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter quarante noms.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

Il vous est ainsi proposé d'approuver la liste qui sera présentée au directeur départemental des finances publiques.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **créer une commission intercommunale des impôts, pour la durée du mandat, composée de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants,**
- **proposer la liste annexée à la présente délibération au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la CCID,**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 05 juin 2026

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**

**Le secrétaire de séance
Julien BAYER**



CIID 2026

	Commune	NOM	Prénom
1	AMEUGNY	LOGEROT	Virginie
2	BERGESSERIN	LEGRAND	Edith
3	BERZE LE CHATEL	DELSALLE	Thierry
4	BLANOT	FARENC	Jean-François
5	BONNAY-SAINT YTHAIRE	PARAT	Christophe
6	BRAY	FROUX	Bernard
7	BUFFIERES	AUBOEUF	Jean-Luc
8	BURZY	PARDON	François-Michel
9	CHÂTEAU	PERRIN	Pascal
10	CHERIZET	LAGROST	Armand
11	CHEVAGNY SUR GUYE	CHAMPEAUX	Danielle
12	CHIDDES	LE MONNIER	Pierre
13	CHISSEY LES MACON	BONNOT-YVERNAY	François-Xavier
14	CLUNY	ROLLAND	Robert
15	CORTAMBERT	CHASSY	Pascale
16	CORTEVAIX	ALLEX	Ghislaine
17	CURTIL SOUS BUFFIERES	AUBERGER	Clotilde
18	DONZY LE PERTUIS	KUENTZ	Emmanuel
19	FLAGY	ARGENTINO	Emilie
20	JALOGNY	DE TIENDA	Véronique
21	JONCY	SYRE	Brigitte
22	LA GUICHE	SCHALL	Gérard
23	LA VINEUSE SUR FREGANDE	GAMBUT	Evelyne
24	LOURNAND	DUMONTOY	Marjorie
25	MASSILLY		
26	MAZILLE	CONFESSON	Yves
27	PASSY	CHAPUIS	Gérard
28	PRESSY SOUS DONDIN	AISSAOUI	Karim
29	SAILLY	GIVRY	Patrick
30	SAINT ANDRE LE DESERT	DURY	Daniel
31	SAINT CLEMENT SUR GUYE	FERRIERE	Gérard
32	SAINT HURUGE	LAPRAY	Valérie
33	SAINT MARCELIN DE GRAY	LEBAUT	Gérard
34	SAINT MARTIN DE SALENCEY	GERARD	Marie-Thérèse
35	SAINT MARTIN LA PATROUILLE	MONTEGUT	Catherine
36	SAINT VINCENT DES PRES	LACOUR	Cédric
37	SAINTE CECILE	FOUCAULT	Cécile
38	SALORNAY SUR GUYE	BERTRAND	Catherine
39	SIGY LE CHATEL	DOUARD	Alain
40	SIVIGNON	CASTELAIN	Virginie
41	TAIZE	GOSSET	Jean-Baptiste

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2026****DELIBERATION
N°082-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 52

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents :

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 62

Pour : 62

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

05/06/2026

Date de convocation :

26/05/2026

Rapporteur :

Jocelyne MOLLET

Le premier juin deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par la Présidente, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND - Thierry DELSALLE (sup.) - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX - Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Armand LAGROST - Jean-Michel JULIEN (sup.) - Pierre LE MONNIER - Didier FROUX - Jean-François DEMONGEOT - Julie DELHOMME - Julien BAYER - Véronique INCARDONA - Anne CLEMENT - Robert ROLLAND - Pascal CHANTIN - Chantal WICK-PENET - Richard MEDDOUR - Julien ROUSSELLE - Bernard ROUSSE - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET - Ghislaine ALLEX - Clotilde AUBERGER-REYMONDON - Emmanuel KUENTZ - Emilie ARGENTINO - Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI - Jocelyne MOLLET - Anthony DECERLE - Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN - Marjorie DUMONTOY - Robin BARBEREAU - Jean-René CHEVALLIER - Pierrick GRIVEAU - Pierre-Emmanuel GARITAINE - Patrick GIVRY - Catherine BERTRAND - Marie-Laure VIARD - Fabien BOSSART - Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE - Daniel DURY - Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Catherine MONTEGUT (sup.) - Danièle MYARD - Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Eric LOCTIN donne pouvoir à Julien BAYER - Sophie SALAS donne pouvoir à Julie DELHOMME - Jean-Louis LEROY donne pouvoir à Julien ROUSSELLE - Hélène BOITTIN donne pouvoir à Anne CLEMENT - Charlotte LEMERCIER donne pouvoir à Pascal CHANTIN - Alain GAILLARD donne pouvoir à Bernard ROUSSE - Marie FAUVET donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Béatrice GIBIOT - Laurent BRUGNOT - Eric LOCTIN - Sophie SALAS - Jean-Louis LEROY - Hélène BOITTIN - Charlotte LEMERCIER - Alain GAILLARD - Marie FAUVET - Olivier GIL - Karim ASSAOUI - Jean-Marc BERTRAND - Cédric LACOUR.

Secrétaire de séance : Julien BAYER

**MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE
LA REGIE ASSAINISSEMENT**

Par délibération n°055-2026 en date du 27 avril 2026, le conseil communautaire a désigné les membres du conseil d'exploitation de la régie assainissement.

Les statuts la régie, valant règlement intérieur, indiquent que :

- le nombre de sièges au conseil d'exploitation est fixé à 41
- qu'un élu par commune de l'intercommunalité issus des conseils municipaux y siègera,
- que les conseillers communautaires titulaires doivent y être représentés pour moitié.

Cette dernière règle n'étant pas respectée, il convient de modifier les membres du conseil d'exploitation afin que les conseillers titulaires soient représentés pour moitié.

L'article R2221-14 du CGCT précise que les membres du conseil d'exploitation sont nommés en conseil communautaire sur proposition de la Présidente.

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2022-10-27-00004 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois pour le transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2221-14 et L2221-14,

Vu la délibération n°124-2023 du 23/10/2023 portant adoption des statuts de la régie assainissement,

Vu la délibération n°055-2026 portant désignation des représentants au conseil d'exploitation de la régie assainissement,

Considérant le règlement intérieur de la régie assainissement et les critères d'élection des membres de son conseil d'exploitation,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- valider les modifications de la liste des représentants au conseil d'exploitation de la Régie d'assainissement comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération,
- autoriser la Présidente à signer tout acte relatif à la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 05 juin 2026

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**

**Le secrétaire de séance
Julien BAYER**



MEMBRES CONSEIL EXPLOITATION ASSAINISSEMENT - 2026

	Titulaires	Suppléant
AMEUGNY	Jean-Claude CARLES	Sylvain LIODENOT
BERGESSERIN	Philippe BAUDIN	Thierry BERGERY
BERZE LE CHATEL	Grégoire RINGEVAL	Maxime LEVIF
BLANOT	Bryce BENAT	Patrick BORDET
BONNAY - ST YTHAIRE	Jacques FEBVRE	Sébastien SOMBRUM
BRAY	Marie AUGROS	Laure DE RAEVE
BUFFIERES	Dominique BERNIGAUD	Delphine ANTOINE
BURZY	Christian VEROT	Philippe BERTRAND
CHÂTEAU	Laurence SAINT-JEAN	Romain THEVENET
CHERIZET	Mickaël COMMERCON	Aurélie LAGROST
CHEVAGNY SUR GUYE	Jean-Michel JULIEN	Fabrice BETTON
CHIDDES	Cécile TARRIERE	Nathalie MASSE
CHISSEY LES MACON	Damien GARRET	Lucile SAUZET
CLUNY	Charlotte LEMERCIER	Hélène BOITTIN
CORTAMBERT	Guy PONCET	Marie-Pascale TIBERGHIE HENDERSON
CORTEVAIX	Marcel MONTEL	Alexandre CAYZAC
CURTIL SOUS BUFFIERES	Raphaël BISCHOFF	François CHARBONNIER
DONZY LE PERTUIS	Serge BILLET	Emmanuel KUENTZ
FLAGY	Serge BOUILLIN	Régis BLANCHARD
JALOGNY	Daniel GELIN	Antonio AGUILAR
JONCY	Gabriel SASSE	Xavier DEVIE
LA GUICHE	Cyril ASENCIO	Jérôme RUYSSSEN
LA VINEUSE SUR FREGANDE	Didier GUEUGNON	Laurent ENGEL
LOURNAND	Marjorie DUMONTOY	Jacques DUPLESSIS
MASSILLY	Patrick PLATET	Lionel PRUNOT
MAZILLE	Jocelyne BILLONNET	Alexis JONDOT
PASSY	Pierrick GRIVEAU	Nicolas JULIEN
PRESSY SOUS DONDIN	Edith CAMUS	Luc DAVAL
SAILLY	Philippe CHAROLLAIS	Patrick GIVRY
SALORNAY SUR GUYE	Catherine BERTRAND	Eric BROSELIN
ST ANDRE LE DESERT	Daniel DURY	Bruno LAUTISSIER
SAINT CLEMENT SUR GUYE	Gérard FERRIERE	Marc BERNUS
SAINT HURUGE	Yves-Laurent DUBOSSON	Thibaut MONCHANIN
SAINT MARCELIN DE CRAY	Françoise JARRIGE	Catherine DEGRANGE
SAINT MARTIN DE SALENCEY	Marie-Thérèse GERARD	Laurence DEGTIAR
ST MARTIN LA PATROUILLE	Jean-Marc BERTRAND	David MILLET
SAINT VINCENT DES PRES	Edith PORNET	Colette LOREAU
SAINTE CECILE	Loïc DAUVERGNE	Sébastien MAZOYER
SIGY LE CHATEL	Alain DOUARD	Sarah LEJEAU
SIVIGNON	Philippe AUMEUNIER	Camille CLEMENT
TAIZE	Benoît HOUSSIN	Noé MEIRELES

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2026****DELIBERATION
N°083-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 52

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents :

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages

exprimés : 62

Pour : 62

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

05/06/2026

Date de convocation :

26/05/2026

Rapporteur :

Jocelyne MOLLET

Le premier juin deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par la Présidente, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND - Thierry DELSALLE (sup.) - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX - Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Armand LAGROST - Jean-Michel JULIEN (sup.) - Pierre LE MONNIER - Didier FROUX - Jean-François DEMONGEOT - Julie DELHOMME - Julien BAYER - Véronique INCARDONA - Anne CLEMENT - Robert ROLLAND - Pascal CHANTIN - Chantal WICK-PENET - Richard MEDDOUR - Julien ROUSSELLE - Bernard ROUSSE - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET - Ghislaine ALLEX - Clotilde AUBERGER-REYMONDON - Emmanuel KUENTZ - Emilie ARGENTINO - Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI - Jocelyne MOLLET - Anthony DECERLE - Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN - Marjorie DUMONTOY - Robin BARBEREAU - Jean-René CHEVALLIER - Pierrick GRIVEAU - Pierre-Emmanuel GARITAINE - Patrick GIVRY - Catherine BERTRAND - Marie-Laure VIARD - Fabien BOSSART - Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE - Daniel DURY - Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Catherine MONTEGUT (sup.) - Danièle MYARD - Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Eric LOCTIN donne pouvoir à Julien BAYER - Sophie SALAS donne pouvoir à Julie DELHOMME - Jean-Louis LEROY donne pouvoir à Julien ROUSSELLE - Hélène BOITTIN donne pouvoir à Anne CLEMENT - Charlotte LEMERCIER donne pouvoir à Pascal CHANTIN - Alain GAILLARD donne pouvoir à Bernard ROUSSE - Marie FAUVET donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Béatrice GIBIOT - Laurent BRUGNOT - Eric LOCTIN - Sophie SALAS - Jean-Louis LEROY - Hélène BOITTIN - Charlotte LEMERCIER - Alain GAILLARD - Marie FAUVET - Olivier GIL - Karim ASSAOUI - Jean-Marc BERTRAND - Cédric LACOUR.

Secrétaire de séance : Julien BAYER

**MODIFICATION DES MEMBRES AU PETR MACONNAIS SUD
BOURGOGNE**

Par délibération n°074-2026 en date du 27 avril 2026+, le conseil communautaire a désigné ses représentant au PETR Maconnais Sud Bourgogne,

M. Guy PONCET a fait part de son intention de ne plus siéger au conseil syndical du PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

Vu les articles L.5711-1 et L5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.5741-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales portant désignation des représentants,

Vu les modifications statutaires, approuvées par arrêté préfectoral des 13 et 19 décembre 2024, portant à 40 sièges de titulaires et 40 sièges de suppléant le Conseil syndical,

Vu la délibération n°074-2026 du 27 avril 2026, portant désignation des membres du PETR,

Considérant que la Communauté de Communes du Clunisois dispose de 8 sièges,

Considérant la demande de M. Guy PONCET de ne plus siéger au PETR Mâconnais Sud Bourgogne,

Considérant les candidatures présentées en séance,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- modifier et valider ses représentants au PETR Mâconnais Sud Bourgogne comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Jean-François DEMONGEOT	Daniel DURY
2	Jean-François FARENC	Alain GAILLARD
3	Pierre AVENAS	Richard MEDDOUR
4	Jean-Marc BERTRAND	Jean-Luc AUBOEUF
5	Marjorie DUMONTOY	Pierrick GRIVEAU
6	Karim AISSAOUI	Noé MEIRELES
7	Catherine BERTRAND	Virginie LOGEROT
8	Jocelyne MOLLET	Laurent BRUGNOT

- autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 05 juin 2026

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**

**Le secrétaire de séance
Julien BAYER**



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2026

DELIBERATION N°084-2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 52

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents :

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 62

Pour : 62

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

05/06/2026

Date de convocation :

26/05/2026

Rapporteur :

Jocelyne MOLLET

Le premier juin deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par la Présidente, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND - Thierry DELSALLE (sup.) - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX - Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Armand LAGROST - Jean-Michel JULIEN (sup.) - Pierre LE MONNIER - Didier FROUX - Jean-François DEMONGEOT - Julie DELHOMME - Julien BAYER - Véronique INCARDONA - Anne CLEMENT - Robert ROLLAND - Pascal CHANTIN - Chantal WICK-PENET - Richard MEDDOUR - Julien ROUSSELLE - Bernard ROUSSE - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET - Ghislaine ALLEX - Clotilde AUBERGER-REYMONDON - Emmanuel KUENTZ - Emilie ARGENTINO - Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI - Jocelyne MOLLET - Anthony DECERLE - Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN - Marjorie DUMONTOY - Robin BARBEREAU - Jean-René CHEVALLIER - Pierrick GRIVEAU - Pierre-Emmanuel GARITAINE - Patrick GIVRY - Catherine BERTRAND - Marie-Laure VIARD - Fabien BOSSART - Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE - Daniel DURY - Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Catherine MONTEGUT (sup.) - Danièle MYARD - Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Eric LOCTIN donne pouvoir à Julien BAYER - Sophie SALAS donne pouvoir à Julie DELHOMME - Jean-Louis LEROY donne pouvoir à Julien ROUSSELLE - Hélène BOITTIN donne pouvoir à Anne CLEMENT - Charlotte LEMERCIER donne pouvoir à Pascal CHANTIN - Alain GAILLARD donne pouvoir à Bernard ROUSSE - Marie FAUVET donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Béatrice GIBIOT - Laurent BRUGNOT - Eric LOCTIN - Sophie SALAS - Jean-Louis LEROY - Hélène BOITTIN - Charlotte LEMERCIER - Alain GAILLARD - Marie FAUVET - Olivier GIL - Karim ASSAOUI - Jean-Marc BERTRAND - Cédric LACOUR.

Secrétaire de séance : Julien BAYER

Composition du COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) : fixation du nombre de représentants du personnel au CST, décision d'application de la parité numérique et du recueil séparé de l'avis des représentants de la collectivité

L'assemblée délibérante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et s.,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 97 agents.

Considérant qu'il convient de déterminer le nombre de sièges pour chaque collège (de 3 à 5 représentants de 50 à 200 agents).

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le **13 avril 2026**, soit plus de **6 mois au moins** avant la date du scrutin des prochaines élections professionnelles destinées au renouvellement des instances de dialogue social, qui aura lieu le **10 décembre 2026**.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,**
- **appliquer le paritarisme numérique, en proposant de fixer en nombre égal les représentants du personnel et les représentants de la collectivité,**
- **fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,**
- **autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité séparément de celui des représentants du personnel,**
- **valider les représentants suivants :**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Virginie LOGEROT	Richard MEDDOUR
2	Hélène BOITTIN	Marjorie DUMONTOY
3	Edith LEGRAND	Christophe PARAT
4	Marie FAUVET	Robin BARBEREAU

- **autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 05 juin 2026

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**

**Le secrétaire de séance
Julien BAYER**



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} JUN 2026****DELIBERATION
N°085-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 52
- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents :

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 62

Pour : 59

Contre :

Abstentions : 3

Date d'affichage :

05/06/2026

Date de convocation :

26/05/2026

Rapporteur :

Jean-François DEMONGEOT

Le premier juin deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par la Présidente, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND - Thierry DELSALLE (sup.) - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX - Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Armand LAGROST - Jean-Michel JULIEN (sup.) - Pierre LE MONNIER - Didier FROUX - Jean-François DEMONGEOT - Julie DELHOMME - Julien BAYER - Véronique INCARDONA - Anne CLEMENT - Robert ROLLAND - Pascal CHANTIN - Chantal WICK-PENET - Richard MEDDOUR - Julien ROUSSELLE - Bernard ROUSSE - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET - Ghislaine ALLEX - Clotilde AUBERGER-REYMONDON - Emmanuel KUENTZ - Emilie ARGENTINO - Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI - Jocelyne MOLLET - Anthony DECERLE - Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN - Marjorie DUMONTOY - Robin BARBEREAU - Jean-René CHEVALLIER - Pierrick GRIVEAU - Pierre-Emmanuel GARITAINE - Patrick GIVRY - Catherine BERTRAND - Marie-Laure VIARD - Fabien BOSSART - Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE - Daniel DURY - Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Catherine MONTEGUT (sup.) - Danièle MYARD - Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Eric LOCTIN donne pouvoir à Julien BAYER - Sophie SALAS donne pouvoir à Julie DELHOMME - Jean-Louis LEROY donne pouvoir à Julien ROUSSELLE - Hélène BOITTIN donne pouvoir à Anne CLEMENT - Charlotte LEMERCIER donne pouvoir à Pascal CHANTIN - Alain GAILLARD donne pouvoir à Bernard ROUSSE - Marie FAUVET donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Béatrice GIBIOT - Laurent BRUGNOT - Eric LOCTIN - Sophie SALAS - Jean-Louis LEROY - Hélène BOITTIN - Charlotte LEMERCIER - Alain GAILLARD - Marie FAUVET - Olivier GIL - Karim ASSAOUI - Jean-Marc BERTRAND - Cédric LACOUR.

Secrétaire de séance : Julien BAYER

**VALIDATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR
POUR L'ANNEE 2027**

La taxe de séjour est une taxe appliquée par nuitée dans tous les équipements d'hébergement : Hôtels, campings, chambres d'hôtes et gîtes doivent prélever cette taxe auprès des personnes qu'ils hébergent et la reverser à la Communauté de communes qui la reverse intégralement à l'Office de tourisme.

Elle est due par toute personne hébergée, sauf exonérations prévues par la loi : mineurs, saisonniers, hébergement d'urgence... Son montant est plafonné par l'Etat, et dépend du type d'hébergement.

TAXE DE SÉJOUR : Barème applicable pour 2027

Taux de croissance IPC 2025 (Source INSEE) : + 0,9 %.

(en euros)

Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond
Palaces	0,70 €	4,90 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,60 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,60 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau, le tarif applicable par personne et par nuitée est compris entre 1 % et 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Le conseil communautaire de juin 2024 a délibéré la mise au tarif plafond de la taxe de séjour sur tous les hébergements sauf sur les hébergements en attente de classement ou sans classement, qui sont restés à 3 % du coût du séjour hors taxe.

Les besoins de financement de l'Office de tourisme pour les années à venir conduisent à proposer au Bureau et au Conseil communautaire de relever les tarifs pratiqués par la CC du Clunisois sur l'ensemble des hébergements.

Si l'application des nouveaux plafonds permettrait, sur les tarifs fixes de récupérer 1 300 € par an sur un volume de nuitées comme 2025, l'application du plafond sur les hébergements non classés, qui passeraient de 3% à 5% permettrait de générer plus de 35 000 € annuels de recettes supplémentaires pour l'Office de Tourisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses article L.2333-26 et suivants, L. 2531-17 et R.2333-43 et suivants,

Vu le Code du Tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants,

Vu le décret n°2015-970 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

Vu le décret n°2019-1062 relatif aux taxes de séjour,

Conformément aux articles L.2333-0 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1^{er} juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le barème suivant sera ainsi appliqué à partir du 1^{er} janvier 2027.

Considérant les relèvements des taxes maximum au niveau national,

Considérant la proposition du bureau communautaire de relever toutes les catégories pour les mettre à hauteur des taux maximum autorisés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (3 abstentions), décide de :

- valider les tarifs pour la taxe de séjour comme suit :

Catégorie d'hébergement	Tarifs 2026	Plafond national	Proposition Tarifs 2027
Palaces	4,60€	4.90 €	4.90 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,30€	3.60 €	3.60 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2.50€	2.60 €	2.60 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.60€	1.70 €	1.70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1.00€	1.00 €	1.00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, Chambres d'hôtes	0,80€	0.80 €	0,80€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.60€	0.60 €	0.60€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20€	0.20 €	0,20€
Hébergement	Taux 2026	Taux plafond	Taux 2027
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3% tarif nuitée	5 % tarif nuitée	5% tarif nuitée

- autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout acte relatif à la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 05 juin 2026

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**



**Le secrétaire de séance
Julien BAYER**



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2026

DELIBERATION N°086-2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 52

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents :

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 62

Pour : 62

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

05/06/2026

Date de convocation :

26/05/2026

Rapporteur :

Pierre AVENAS

Le premier juin deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par la Présidente, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND - Thierry DELSALLE (sup.) - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX - Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Armand LAGROST - Jean-Michel JULIEN (sup.) - Pierre LE MONNIER - Didier FROUX - Jean-François DEMONGEOT - Julie DELHOMME - Julien BAYER - Véronique INCARDONA - Anne CLEMENT - Robert ROLLAND - Pascal CHANTIN - Chantal WICK-PENET - Richard MEDDOUR - Julien ROUSSELLE - Bernard ROUSSE - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET - Ghislaine ALLEX - Clotilde AUBERGER-REYMONDON - Emmanuel KUENTZ - Emilie ARGENTINO - Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI - Jocelyne MOLLET - Anthony DECERLE - Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN - Marjorie DUMONTOY - Robin BARBEREAU - Jean-René CHEVALLIER - Pierrick GRIVEAU - Pierre-Emmanuel GARITAINE - Patrick GIVRY - Catherine BERTRAND - Marie-Laure VIARD - Fabien BOSSART - Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE - Daniel DURY - Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Catherine MONTEGUT (sup.) - Danièle MYARD - Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Eric LOCTIN donne pouvoir à Julien BAYER - Sophie SALAS donne pouvoir à Julie DELHOMME - Jean-Louis LEROY donne pouvoir à Julien ROUSSELLE - Hélène BOITTIN donne pouvoir à Anne CLEMENT - Charlotte LEMERCIER donne pouvoir à Pascal CHANTIN - Alain GAILLARD donne pouvoir à Bernard ROUSSE - Marie FAUVET donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Béatrice GIBIOT - Laurent BRUGNOT - Eric LOCTIN - Sophie SALAS - Jean-Louis LEROY - Hélène BOITTIN - Charlotte LEMERCIER - Alain GAILLARD - Marie FAUVET - Olivier GIL - Karim ASSAOU - Jean-Marc BERTRAND - Cédric LACOUR.

Secrétaire de séance : Julien BAYER

PACTE DE SOLIDARITE BUDGETAIRE ET FISCALE : ATTRIBUTIONS DE FONDS DE CONCOURS

Dans le cadre du « Pacte de solidarité budgétaire et fiscale en Clunisois pour les années 2015 à 2019 » adopté le 12/02/2015, la communauté a créé un fonds de solidarité et d'aide à l'investissement communal. Le règlement de ce fonds a été adopté en conseil communautaire du 2/06/2015. Une prorogation d'un an pour l'année 2020 a été adoptée en conseil communautaire du 27/01/2020, délibération n°004-2020.

Ce pacte de solidarité budgétaire et fiscale a été renouvelé le 25/10/2021 par délibération n°099-2021 pour les années 2021 à 2026.

La délibération n°100-2021 fixe le montant des attributions pour l'année 2021.

La délibération n°035-2022 fixe le montant des attributions pour l'année 2022.

La délibération n°029-2023 fixe le montant des attributions pour l'année 2023.

La délibération n°027-2024 fixe le montant des attributions pour l'année 2024.

La délibération n°029-2025 fixe le montant des attributions pour l'année 2025.
La délibération n°010-2026 fixe le montant des attributions pour l'année 2026.

Les communes ont la possibilité de mobiliser ces fonds par des opérations de mutualisation, ou par des fonds de concours en investissement ou en fonctionnement. L'utilisation est soumise au règlement du fonds de concours.

Les demandes doivent être approuvées par le conseil communautaire, qui doit donc se prononcer sur les projets suivants :

Fonds de concours en fonctionnement

Commune de Passy

Somme disponible : 11 870 €

Projet : Travaux d'entretien du logement communal pour 15 684,46 € TTC

Financement :

Fonds de concours 2022-2023-2024 : 3 940,00 €

Autofinancement : 11 744,46 €

Commune de St Vincent des Près

Somme disponible : 4 577 €

Projet : Fonctionnement des équipements communaux pour 11 787,86 € TTC

Financement :

Fonds de concours 2026 : 4 577,00 €

Autofinancement : 7 210,86 €

Fonds de concours en investissement

Commune de Bonnay – St Ythaire

Somme disponible : 48 880 €

Projet : Construction d'un bâtiment technique pour 80 899,64 € HT

Financement :

DETR : 21 686,00 €

CD71 : 5 600,00 €

Fonds de concours 2024-2025 : 25 000,00 €

Autofinancement : 28 613,64 €

Commune de Mazille

Somme disponible : 28 057 €

Projet : Achat d'un broyeur pour 6 000,00 € HT

Financement :

Fonds de concours 2025 : 3 000,00 €

Autofinancement : 3 000,00 €

Commune de Passy

Somme disponible : 11 870 €

Projet : Rénovation du logement communal pour 15 860,50 € HT

Financement :

Fonds de concours 2024-2025-2026 : 7 930,00 €

Autofinancement : 7 930,50 €

Commune de St André le Désert

Somme disponible : **11 559 €**

Projet : Travaux de rénovation de l'école pour 286 302,00 € HT

Financement :

DETR 2026 : 85 891,00 €

CD71 – AAP 2025 : 20 000,00 €

Fonds de concours 2024-2025 (déjà attribués) : 22 410,00 €

Fonds de concours 2026 : 11 599,00 €

Autofinancement : 146 402,00 €

Commune de Ste Cécile

Somme disponible : **26 564 €**

Projet : Travaux de voirie pour 36 266,00 € HT

Financement :

Fonds de concours 2023-2024-2025 : 17 564,00 €

Autofinancement : 18 702,00 €

Commune de St Martin de Salency

Somme disponible : **13 016 €**

Projet : Réfection de la route des Georges pour 26 000,00 € HT

Financement :

CD71 – AAP2026 : 4 908,00 €

Fonds de concours 2024-2025-2026 : 10 546,00 €

Autofinancement : 10 546,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- attribuer aux communes les fonds de concours ci-dessus,
- valider les durées d'amortissement prévues pour chaque opération d'investissement,
- autoriser la Présidente à signer les conventions correspondantes,
- autoriser la Présidente à effectuer les écritures correspondantes
- autoriser la Présidente à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 05 juin 2026

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**



**Le secrétaire de séance
Julien BAYER**



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

L'association Que Choisir Ensemble de Saône-et-Loire (nouvelle appellation de l'UFC Que Choisir 71), dont le siège social est situé 2 rue Jean Bouvet 71000 MACON, représentée par son Président Gilles CASTAING, dûment habilité à l'effet des présentes.

ci-après dénommée « Que Choisir Ensemble 71 »

d'une part,

et

La Communauté de Communes du Clunisois, dont le siège social est situé 5 Place du Marché, 71250 CLUNY, représentée par sa Présidente Jocelyne MOLLET, dûment habilitée à l'effet des présentes, ci-après dénommée « La C.C du Clunisois »

d'autre part,

ci-après dénommées chacune une « Partie » et ensemble les « Parties »

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT

Que Choisir Ensemble 71, association loi 1901, est indépendante de tout intérêt autre que celui des consommateurs.

Elle a trois missions principales :

- L'information et l'éducation des consommateurs,
- La défense des droits des consommateurs,
- La promotion des intérêts des consommateurs.

A cet effet, elle propose, entre autres, des ateliers participatifs dénommés « Rendez-vous conso ». Ceux-ci s'adressent aux consommateurs souhaitant acquérir les bons réflexes dans un domaine de la consommation. Ils sont animés par des bénévoles de l'Association.

La C.C du Clunisois s'investit dans des opérations visant à redéployer les services publics sur son territoire. A travers ces espaces France Services (Cluny et Salornay-sur-Guye), elle assure auprès des habitants de la communauté de communes, les principales missions suivantes :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public ;
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique) ;
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative) ;
- La mise en relation des usagers avec les partenaires (opérateurs, services sociaux et municipaux, associations et acteurs locaux) ;
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des partenaires.

Dans le cadre de ses missions et dans un souci de proximité, la Maison France Services de la C.C du Clunisois est emmenée à travailler avec différents partenaires et met en place avec eux des ateliers ou actions collectives pour informer et sensibiliser ses usagers.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de partenariat entre les Parties, dans le cadre de la mise en place, par Que Choisir Ensemble 71, d'un projet de prestations d'informations à destination des consommateurs du territoire de la C.C du Clunisois.

Pour donner suite au succès des ateliers organisées depuis 2022 en coanimation entre Que Choisir Ensemble 71 et la C.C. du Clunisois , il a été convenu de poursuivre et renforcer la collaboration.

Dans le cadre de ce partenariat, les « Rendez-vous conso », développés par la Fédération Que Choisir Ensemble, pourront être mis en place sur des thématiques liées à l'alimentation/santé, les pièges et arnaques, la protection des données numériques, et la consommation responsable. D'autres thématiques pourront éventuellement faire l'objet d'un développement par Que Choisir Ensemble 71 sur demande de la C.C du Clunisois. Selon les besoins exprimés par la C.C du Clunisois et les compétences de Que Choisir Ensemble 71 d'autres types d'animations pourront être proposées (débats et/ou conférences, tenue de stands d'information, etc).

ARTICLE 2 : Engagements de la C.C du Clunisois

2.1 Afin de consolider et développer ce partenariat, il a été convenu que la C.C. du Clunisois contribue financièrement à hauteur de 100€ par rendez-vous (tarif tout compris : déplacements, matériel d'animation, temps de préparation et d'animation des bénévoles : 2 personnes par atelier).

A partir de 5 ateliers, le prix est fixé à 80 € la séance (pour les modalités des séances, cf. art. 4).

2.2 Que Choisir Ensemble 71 facture cette prestation en fin d'année 2026 pour l'ensemble des ateliers organisées en 2024. Le montant sera plafonné à un maximum de 800€.

2.4 Pour l'année 2026, suite à la réunion bilan en date du 19/03/2026, un préprogramme est engagé avec les ateliers suivants :

- Je passe à la loupe les aliments allégés ou enrichis, Cluny (résidence autonomie)
- Mieux comprendre ma facture d'eau et comment agir, Cluny
- Décrypter sa facture d'électricité et de gaz, Salornay-sur Guye
- Achats sur internet : je déjoue les pièges des sollicitations commerciales, Joncy (*dans le cadre des Journées Portes ouvertes France Services, mi-octobre*)
- Je mange équilibré au juste prix, épicerie sociale à Cluny

- Ateliers familles, enfants & ados — Alimentation (en partenariat avec le Projet Alimentaire Territorial)
- Escape game — Sensibilisation au numérique (en partenariat avec le collègue Pierre-Paul Prud'hon de Cluny)

2.3 La C.C du Clunisois pourra diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente Convention, et différentes actualités relatives au partenariat sur ses supports de communication interne et externe.

ARTICLE 3 : Engagements de Que Choisir Ensemble 71

3.1 A l'issue du programme d'actions 2026, Que Choisir Ensemble 71 s'engage à fournir, à la C.C du Clunisois, un bilan récapitulatif des actions menées (nombre d'ateliers réalisés, nombre de participants, taux de satisfaction, documents de communication).

3.2 Que Choisir Ensemble 71 s'engage à faire état du partenariat avec la C.C du Clunisois dans toutes ses publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec le projet.

3.3 Que Choisir Ensemble 71 s'engage à apposer le logo de la C.C du Clunisois sur tous les documents matériels et immatériels liés au projet, notamment sur le site internet de l'association.

ARTICLE 4 : Modalités de fonctionnement

Ces interventions se dérouleront dans des locaux mis à disposition par la C.C du Clunisois : salle parmi l'équipement communautaires, chez une commune partenaire (salle municipale) ou tout autre partenaire (école, collège, centre de loisirs, dans le cadre de la déambulation du bus de médiation nomade porté par le FRGS « Chez Marguerite », etc).

D'une durée d'une heure trente à deux heures, ils comprendront un nombre de 12 à 20 participants maximum. Ils se dérouleront suivant les disponibilités des intervenants et des animateurs Que Choisir Ensemble 71 fournira le matériel pédagogique.

Pour une organisation optimale, le calendrier de ces « Rendez-vous » sera défini d'un commun accord entre les Parties.

Un temps de préparation (réunions en présentiel ou distanciel) entre les Parties est prévu avant chaque « Rendez-vous conso » afin que chaque séance soit bien adaptée (contenus, techniques d'animation, etc) au public orienté par les espaces France Service du Clunisois.

Les animateurs de part et d'autre indiqueront sept jours à l'avance les éventuels changements de date en cas d'indisponibilité.

ARTICLE 5 : Communication

Toute communication sur le présent partenariat devra avoir obtenu l'autorisation préalable et écrit de chacune des Parties quant à sa forme et son contenu, notamment quant à l'utilisation des signes distinctifs, logos, et charte graphique de chacune des Parties, qui sont réputés demeurer respectivement la propriété exclusive de celles-ci.

ARTICLE 6 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour la période du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026. Elle est reconductible et renégociable après accord entre les Parties.

Toutefois, dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, le projet n'aurait pu aboutir à cette date, la présente Convention pourra, d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant, dans les conditions ci-après définies à l'article 8.2

ARTICLE 7 : Evaluation du partenariat

Au terme de la Convention, Que Choisir Ensemble 71 transmettra à la C.C du Clunisois un rapport synthétisant le bilan des interventions menées au cours de l'année.

La C.C du Clunisois fera avec Que Choisir Ensemble 71 un bilan des actions menées sous la forme d'une réunion bilan en fin d'année.

ARTICLE 8 : Résiliation - Révision

8.1 En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une quelconque des dispositions de Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties de trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

8.2 La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

ARTICLE 9 : Litiges

La présente Convention est régie par le droit français.

Faute d'être résolu à l'amiable entre les deux parties, tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des clauses de cette convention sont soumis au Tribunal Administratif de Dijon.

La présente convention comporte 4 pages.

Fait à Cluny, en deux exemplaires,

Gilles CASTAING

Jocelyne MOLLET

Président de Que Choisir Ensemble 71

Présidente de la C.C du Clunisois

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2026****DELIBERATION
N°087-2026****NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 52

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents :

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 62

Pour : 61

Contre : 1

Abstentions :

Date d'affichage :

05/06/2026

Date de convocation :

26/05/2026

Rapporteur :

Patrick GIVRY

Le premier juin deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par la Présidente, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND - Thierry DELSALLE (sup.) - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX - Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Armand LAGROST - Jean-Michel JULIEN (sup.) - Pierre LE MONNIER - Didier FROUX - Jean-François DEMONGEOT - Julie DELHOMME - Julien BAYER - Véronique INCARDONA - Anne CLEMENT - Robert ROLLAND - Pascal CHANTIN - Chantal WICK-PENET - Richard MEDDOUR - Julien ROUSSELLE - Bernard ROUSSE - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET - Ghislaine ALLEX - Clotilde AUBERGER-REYMONDON - Emmanuel KUENTZ - Emilie ARGENTINO - Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI - Jocelyne MOLLET - Anthony DECERLE - Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN - Marjorie DUMONTOY - Robin BARBEREAU - Jean-René CHEVALLIER - Pierrick GRIVEAU - Pierre-Emmanuel GARITAINE - Patrick GIVRY - Catherine BERTRAND - Marie-Laure VIARD - Fabien BOSSART - Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE - Daniel DURY - Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Catherine MONTEGUT (sup.) - Danièle MYARD - Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Eric LOCTIN donne pouvoir à Julien BAYER - Sophie SALAS donne pouvoir à Julie DELHOMME - Jean-Louis LEROY donne pouvoir à Julien ROUSSELLE - Héléna BOITTIN donne pouvoir à Anne CLEMENT - Charlotte LEMERCIER donne pouvoir à Pascal CHANTIN - Alain GAILLARD donne pouvoir à Bernard ROUSSE - Marie FAUVET donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Béatrice GIBIOT - Laurent BRUGNOT - Eric LOCTIN - Sophie SALAS - Jean-Louis LEROY - Héléna BOITTIN - Charlotte LEMERCIER - Alain GAILLARD - Marie FAUVET - Olivier GIL - Karim ASSAOUI - Jean-Marc BERTRAND - Cédric LACOUR.

Secrétaire de séance : Julien BAYER

CONVENTION AVEC QUE CHOISIR ENSEMBLE 71**POUR L'ANNEE 2026**

Dans le cadre de ses missions (accueil, accès aux droits, information, accompagnement et orientation du public), les services au public (espaces France Services de Cluny et de Salornay-sur-Guye) sont emmenés à travailler avec différents partenaires (opérateurs publics, institutions, associations, etc) et mettent en place avec eux des actions pour informer et sensibiliser ses usagers. Afin d'apporter des réponses adaptées et innovantes, ces actions peuvent prendre la forme d'ateliers, conférences, etc.

Dans ce contexte, après avoir activement collaborer autour d'ateliers participatifs avec l'association **Que choisir ensemble de Saône-et-Loire** (nouvelle appellation de l'UFC Que Choisir 71) depuis 2021, il est proposé de continuer à développer ce partenariat pour l'année 2026.

A travers les modalités précisées dans la convention, de nouvelles actions sont donc proposées en coanimation avec des bénévoles de l'association et une contribution financière est demandée (plafonnée à 800€).

Le rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions modifiée,

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention avec Que choisir ensemble de Saône-et-Loire pour l'année 2026 et pour donner suite à l'avis favorable du bureau communautaire en date du 18 mai 2025,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 61 voix POUR et 1 voix CONTRE, décide de :

- **autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat avec Que choisir ensemble de Saône-et-Loire,**
- **autoriser le paiement de la participation demandée par Que choisir ensemble de Saône-et-Loire à hauteur maximum de 800€.**

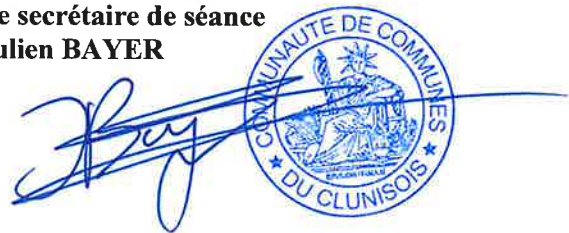
**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 05 juin 2026

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**



**Le secrétaire de séance
Julien BAYER**



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2026****DELIBERATION
N°088-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 52

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents :

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 62

Pour : 62

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

05/06/2026

Date de convocation :

26/05/2026

Rapporteur :

Patrick GIVRY

Le premier juin deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par la Présidente, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND - Thierry DELSALLE (sup.) - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX - Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Armand LAGROST - Jean-Michel JULIEN (sup.) - Pierre LE MONNIER - Didier FROUX - Jean-François DEMONGEOT - Julie DELHOMME - Julien BAYER - Véronique INCARDONA - Anne CLEMENT - Robert ROLLAND - Pascal CHANTIN - Chantal WICK-PENET - Richard MEDDOUR - Julien ROUSSELLE - Bernard ROUSSE - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET - Ghislaine ALLEX - Clotilde AUBERGER-REYMONDON - Emmanuel KUENTZ - Emilie ARGENTINO - Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI - Jocelyne MOLLET - Anthony DECERLE - Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN - Marjorie DUMONTOY - Robin BARBEREAU - Jean-René CHEVALLIER - Pierrick GRIVEAU - Pierre-Emmanuel GARITAINE - Patrick GIVRY - Catherine BERTRAND - Marie-Laure VIARD - Fabien BOSSART - Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE - Daniel DURY - Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Catherine MONTEGUT (sup.) - Danièle MYARD - Noé MEIRELES.

Procurat ion(s) : Eric LOCTIN donne pouvoir à Julien BAYER - Sophie SALAS donne pouvoir à Julie DELHOMME - Jean-Louis LEROY donne pouvoir à Julien ROUSSELLE - Hélène BOITTIN donne pouvoir à Anne CLEMENT - Charlotte LEMERCIER donne pouvoir à Pascal CHANTIN - Alain GAILLARD donne pouvoir à Bernard ROUSSE - Marie FAUVET donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Béatrice GIBIOT - Laurent BRUGNOT - Eric LOCTIN - Sophie SALAS - Jean-Louis LEROY - Hélène BOITTIN - Charlotte LEMERCIER - Alain GAILLARD - Marie FAUVET - Olivier GIL - Karim ASSAOUI - Jean-Marc BERTRAND - Cédric LACOUR.

Secrétaire de séance : Julien BAYER

**SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET
D'INTEGRATION (CTAI)**

Les contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI) sont fondés sur une démarche de co-construction entre les services de la collectivité et ceux de la préfecture. Les contrats se construisent de façon agile, en partant d'un diagnostic partagé qui prend en compte les enjeux du territoire et les besoins des personnes étrangères.

CTAI en Clunisois

Le dispositif d'accueil répond à la politique prioritaire d'état tout en apportant des bénéfices concrets au territoire.

Il allie l'hospitalité citoyenne au souhait de maintenir la vitalité des zones rurales, en proposant des solutions d'emploi à des publics en recherche – cible des **secteurs en tension ou des métiers pour lesquels la main-d'œuvre locale est insuffisante** ou peu disponible (milieu de la viticulture, du bâtiment, de la restauration, du médico-social, services à la personne, etc.).

Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants approche le sujet de manière innovante, permet de **mutualiser** les efforts, partager et **optimiser le savoir-faire**.

Le lien social entre les habitants s'approfondit, contribue à monter en compétences entre professionnels (des écoles, des maisons de santé, des mairies, des employeurs), renforce la cohésion sociale.

Notre intervention **vis** aussi à **éviter la détérioration des situations des publics fragilisés**, en prévenant les ruptures de droits pour des raisons de complexité administrative (exemple : les mères seules malades, les jeunes sans pouvoir accéder à l'éducation, les personnes âgées en situation d'exclusion etc.). Grâce à un accompagnement personnalisé et global, nous déchargeons les services de l'état en assumant une partie de missions d'orientation, de suivi et de prévention. Avec une approche proactive nous pouvons **détecter les difficultés ou situations à risques, réorienter ou stabiliser les conditions des foyers à moindre coût**.

Le contrat territorial en tant que levier d'optimisation des ressources, réduit les coûts sociaux et administratifs et préserve les forces des professionnels au sein des structures concernées. Ainsi il permet de rationaliser l'utilisation des ressources publiques et s'adapter à une gestion plus efficace et durable des enjeux d'intégration.

Nous bénéficions aussi des contributions non chiffrées (à titre gratuit), liées au soutien du réseau d'acteurs au niveau national et au niveau local. L'adhésion citoyenne permet de trouver des **spécialistes volontaires à diminuer les obstacles** diverses (interprétariat, école, santé, mobilité, solidarité). Ce travail, chargé de sens et d'humanité, s'inscrit dans la tradition d'entraide, répond aux enjeux d'inclusion et de revitalisation des territoires.

En tant que signataire [nous faisons partie de quelques territoires ruraux de France](#), pour cela **le soutien de l'état est fondamental**. Réciproquement, nous apportons de la visibilité des parcours, nos constats remontent aux échelles supérieures, sont inclus en leur compréhension de la ruralité et participent à l'évolution des consignes de la politique d'intégration.

Les étapes suivantes

Le dossier de la demande de subvention est en cours de construction, il comprend le contrat territorial d'accueil et d'intégration. Le dépôt sera à effectuer avec le bilan de la période 05/25 - 04/26 en concertation avec les services de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et de la Direction régionale de l'économie de l'emploi, du travail (DREETS).

Pendant le comité de pilotage 27/04/26 la DDETS a annoncé la révision annuelle des critères d'éligibilité au programme. **Les objectifs sont atteints, la communauté de communes du Clunisois est éligible au prochain contrat. La position de l'état est favorable et nous encourage à renouveler notre candidature. L'attribution de l'enveloppe de l'année est envisagée.**

La DDETS soumettra ensuite notre dossier, si convenable, aux services du ministère pour obtenir l'aval.

Les axes au titre du financement CTAI

L'organisation mise en place en Clunisois est déclinée en 7 axes d'intégration. Parmi les sept, les quatre essentiels à la viabilité de ce service sont la coordination, le dispositif linguistique, le parcours résidentiel et administratif.

Dans le parcours résidentiel il s'agit d'un **projet d'accueil jusqu'à l'intégration dans la société**, les besoins étant divers au fur et à mesure de l'installation sur le territoire et en fonction de la situation de bénéficiaire.

Dans le parcours administratif nous impliquons nos ressources internes (avec contribution financière de l'état, montée en compétences), **l'agent spécialisée** sur ces questions dédie un temps aux suivis et au conseil déterminant pour le projet de vie de notre public.

Le dispositif d'apprentissage linguistique **encadre l'intervention de 15 accompagnateurs bénévoles**. Il assure les premiers lieux d'apprentissage et de lien, conçu dans un périmètre de proximité pour encourager une bonne intégration.

L'objectif global est la coordination de l'accueil en Clunisois qui a pour fonction de **pérenniser** et développer un **accompagnement transversal et personnalisé**, ainsi que de **détecter de manière coordonnée les obstacles à l'intégration durable**.

Mise en **synergie des acteurs** locaux, institutionnels et associatifs, afin de garantir une action cohérente. Fédérer les forces autour d'objectifs communs, faciliter la **circulation de l'information** entre les partenaires impliqués. Mise en œuvre du fonctionnement adapté et **l'identification de leviers financiers, juridiques** et d'acheminement des services. Notre expertise permet de poser des solutions constructives.

Suivi global apporte aux publics un suivi individualisé et pluridisciplinaire en visant à consolider l'autonomie des personnes, afin de favoriser leur ancrage durable dans le territoire.

L'impact à ce jour

Grâce à l'implantation de notre service de proximité nous répondons à des besoins aujourd'hui non couverts par nos partenaires (descriptif détaillé avec chiffres de suivi en annexe). Ce qui explique également le soutien de l'état et la mise en valeur – **le Clunisois était parmi les territoires pilotes, le déploiement devient recommandé**.

Néanmoins, l'implémentation exigeante fait que peu de territoires ruraux disposent à ce jour de la compétence et de la méthodologie nécessaire. Fort de l'engagement des acteurs locaux et grâce au financement obtenu pour le Clunisois sur ces enjeux depuis quatre ans, le fonctionnement a atteint le niveau optimal.

Cette expérience permet désormais aux administrations compétentes en matière de migration de bénéficier de notre retour d'expérience, tout en étant incitées à lever les blocages dont elles sont en charge.

Les effets de cette coopération sont considérables.

Le service de proximité assure le traitement des demandes, les comités annuels et les rencontres régulières sont organisées afin de garantir une action cohérente, la bonne diffusion de l'information et la coordination des acteurs impliqués.

Le contrat est signé à la base annuelle, la semaine de l'intégration est organisée par le ministère de l'intérieur. La mission menée avec rigueur et constance s'appuie sur une équipe restreinte mais hautement mobilisée.

Les indicateurs obligatoires d'intégration démontrent une efficacité du dispositif.

Lignes budgétaires concernées

	Subvention annuelle sollicitée - état	Engagement annuel - com'com	= Coût direct
Axe *1 Parcours résidentiel	3 000 €		3 000 €
Axe *2 Accès aux droits, Accompagnement administratif, interprétation	3 333 €		3 333 €
Axe *5 Citoyenneté, Langue française, Inclusion	8 650 €	7 750 €	16 400 €
Axe *7 Coordination, Suivi global de l'intégration durable	15 017 €	32 000 €	47 017 €

Les autres axes du CTAI sont financés principalement par les acteurs du territoire.

Montant total de la subvention demandée : 30 000 €

Montant total du cofinancement de la com'com : 39 750 €

Montat total estimé en valorisation et financements autres : 92 000 €

Les 7 axes constitués avec les services de l'état sont indispensables pour accès à l'intégration durable (descriptif détaillé avec chiffres de suivi en annexe) et pour la signature du présent projet de contrat.

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter le projet de Contrat Territorial d'Accueil d'Intégration des étrangers primo-arrivants avec l'Etat pour l'année 2026 en cas de candidature retenue par les services de la Direction générale des étrangers en France, Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DGEF DIAN) qui assiste le ministre de l'Intérieur dans l'exercice de ses missions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 05 juin 2026

La Présidente
Jocelyne MOLLET



Le secrétaire de séance
Julien BAYER



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2026****DELIBERATION
N°089-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 52

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents :

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 62

Pour : 62

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

05/06/2026

Date de convocation :

26/05/2026

Rapporteur :

Patrick GIVRY

Le premier juin deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par la Présidente, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente.

Étaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND - Thierry DELSALLE (sup.) - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX - Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Armand LAGROST - Jean-Michel JULIEN (sup.) - Pierre LE MONNIER - Didier FROUX - Jean-François DEMONGEOT - Julie DELHOMME - Julien BAYER - Véronique INCARDONA - Anne CLEMENT - Robert ROLLAND - Pascal CHANTIN - Chantal WICK-PENET - Richard MEDDOUR - Julien ROUSSELLE - Bernard ROUSSE - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET - Ghislaine ALLEX - Clotilde AUBERGER-REYMONDON - Emmanuel KUENTZ - Emilie ARGENTINO - Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI - Jocelyne MOLLET - Anthony DECERLE - Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN - Marjorie DUMONTOY - Robin BARBEREAU - Jean-René CHEVALLIER - Pierrick GRIVEAU - Pierre-Emmanuel GARITAINE - Patrick GIVRY - Catherine BERTRAND - Marie-Laure VIARD - Fabien BOSSART - Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE - Daniel DURY - Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Catherine MONTEGUT (sup.) - Danièle MYARD - Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Eric LOCTIN donne pouvoir à Julien BAYER - Sophie SALAS donne pouvoir à Julie DELHOMME - Jean-Louis LEROY donne pouvoir à Julien ROUSSELLE - Hélène BOITTIN donne pouvoir à Anne CLEMENT - Charlotte LEMERCIER donne pouvoir à Pascal CHANTIN - Alain GAILLARD donne pouvoir à Bernard ROUSSE - Marie FAUVET donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Étai(ent) absent(s) :

Étaient excusé(s) : Béatrice GIBIOT - Laurent BRUGNOT - Eric LOCTIN - Sophie SALAS - Jean-Louis LEROY - Hélène BOITTIN - Charlotte LEMERCIER - Alain GAILLARD - Marie FAUVET - Olivier GIL - Karim ASSAOUI - Jean-Marc BERTRAND - Cédric LACOUR.

Secrétaire de séance : Julien BAYER

**LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA LOCATION
D'UN LOCAL A L'ANCIENNE GARE DE CLUNY POUR L'EXPLOITATION D'UNE
ACTIVITE DE LOCATION DE VELOS**

Le 5 juillet 2022, la CC du Clunisois a acquis les locaux situés en rez-de-chaussée de l'ancienne gare de Cluny auprès du département de Saône et Loire (le 1^{er} étage appartient à la mairie de Cluny).

Les locaux sont occupés par l'association **Centre de Documentation pour la Résistance et la Déportation**. Une convention de mise à disposition à titre gracieux a été signé entre la CC du Clunisois et l'association. L'association souscrit son propre abonnement pour l'eau et l'électricité et en supporte les frais.

Le local n°4 est occupé par l'association **La Vie Cyclette en Clunisois** qui a mis en place un atelier d'auto-réparation de vélo, ouvert au public deux à trois fois par semaine. De la même façon, une convention de mise à disposition à titre gracieux a été signé entre la CC du Clunisois et l'association. L'association souscrit son propre abonnement pour l'électricité (pas d'accès à l'eau) et en supporte les frais.

Quand la CC du Clunisois a acquis le rez- de chaussée de l'ancienne gare, **les locaux 1, 2 et 3** étaient occupés par une **société de location de vélos, la SARL Cluny Cycles**. Cette société était occupante sans droit ni titre du local. Les locaux étaient dans un état très dégradé. Des travaux de remise aux normes de ces locaux ont été réalisés fin 2025 – début 2026. Pour la réalisation des travaux, la CC du Clunisois a demandé aux Vélos de Cluny de vider entièrement le local.

En 2025, les deux associés de la SARL Cluny Cycles ont souhaité se séparer et développer l'activité de location de vélos chacun de leur côté :

- Emmanuel Rousset poursuit seul la location de vélo avec la **SARL Cluny Cycles** ;
- Yannick Rébet a créé une **nouvelle société, Bourgogne Découverte**, dont l'activité principale est la location de vélo.

Les travaux étant désormais achevés, il est possible de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner une entreprise intéressée pour louer ce local et mettre en œuvre une activité de location de vélos.

L'appel à Manifestation d'Intérêt – AMI

- **Les critères de sélection**

Les critères qui permettront de départager les candidats sont les suivants :

1. Modèle économique dont les prix proposés aux clients /5
2. Montant proposé pour la location du local (500€/mois minimum) /5
3. Organisation logistique du service de location de vélos et types de vélos proposés /5
4. Fréquence d'ouverture (nombre de jours d'ouverture par an et horaires) /10
5. Modalités de partenariat avec les acteurs locaux /5

- **Les conditions de location**

La CC du Clunisois proposera au candidat sélectionné un bail courte durée, d'une durée d'un an renouvelable deux fois, dans la limite des 36 mois.

Le montant du loyer est, au minimum, de 500€/mois. **Les candidats peuvent proposer un montant de loyer supérieur.**

- **Le calendrier**

2 juin 2026 : Lancement de l'AMI, suite au conseil communautaire du 1^{er} juin

22 juin 2026 : Date limite de réception des candidatures

30 juin 2026 : Entretien avec les candidats

Début juillet 2026 : signature du bail avec le candidat sélectionné

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **autoriser la présidente à lancer cet appel à manifestation d'intérêt et à signer le contrat de bail de courte durée avec le candidat qui sera sélectionné à l'issue de cette procédure**
- **autoriser la Présidente à signer tout acte relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 05 juin 2026

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**



**Le secrétaire de séance
Julien BAYER**



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2026****DELIBERATION
N°090-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 52

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents :

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages

exprimés : 62

Pour : 62

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

05/06/2026

Date de convocation :

26/05/2026

Rapporteur :

Patrick GIVRY

Le premier juin deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par la Présidente, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND - Thierry DELSALLE (sup.) - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX - Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Armand LAGROST - Jean-Michel JULIEN (sup.) - Pierre LE MONNIER - Didier FROUX - Jean-François DEMONGEOT - Julie DELHOMME - Julien BAYER - Véronique INCARDONA - Anne CLEMENT - Robert ROLLAND - Pascal CHANTIN - Chantal WICK-PENET - Richard MEDDOUR - Julien ROUSSELLE - Bernard ROUSSE - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET - Ghislaine ALLEX - Clotilde AUBERGER-REYMONDON - Emmanuel KUENTZ - Emilie ARGENTINO - Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI - Jocelyne MOLLET - Anthony DECERLE - Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN - Marjorie DUMONTOY - Robin BARBEREAU - Jean-René CHEVALLIER - Pierrick GRIVEAU - Pierre-Emmanuel GARITAINE - Patrick GIVRY - Catherine BERTRAND - Marie-Laure VIARD - Fabien BOSSART - Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE - Daniel DURY - Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Catherine MONTEGUT (sup.) - Danièle MYARD - Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Eric LOCTIN donne pouvoir à Julien BAYER - Sophie SALAS donne pouvoir à Julie DELHOMME - Jean-Louis LEROY donne pouvoir à Julien ROUSSELLE - Hélène BOITTIN donne pouvoir à Anne CLEMENT - Charlotte LEMERCIER donne pouvoir à Pascal CHANTIN - Alain GAILLARD donne pouvoir à Bernard ROUSSE - Marie FAUVET donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Béatrice GIBIOT - Laurent BRUGNOT - Eric LOCTIN - Sophie SALAS - Jean-Louis LEROY - Hélène BOITTIN - Charlotte LEMERCIER - Alain GAILLARD - Marie FAUVET - Olivier GIL - Karim ASSAOUI - Jean-Marc BERTRAND - Cédric LACOUR.

Secrétaire de séance : Julien BAYER

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS, L'ASSOCIATION MACON VELO EN VILLE ET LA SOCIETE FUB SERVICES DANS LE CADRE DU PROGRAMME CERTIFICAT D'ECONOMIES D'ENERGIE VELO- EGAUX

Contexte

⇒ **La FUB et FUB services**

Créée en 1980, la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) est une association qui regroupe aujourd'hui plus de 500 associations locales de promotion du vélo comme mode de déplacement.

Dans un contexte de fort développement, la FUB a créé des filiales pour permettre la gestion de projets financés par les certificats d'économies d'énergie (CEE). FUB SERVICES est une des filiales de la FUB portant différents programmes, notamment Vélo-Égaux.

⇒ **Le programme Vélo-Egaux**

Adopter le vélo pour ses déplacements demande de nombreux apprentissages pour les adultes n'ayant pas pratiqué depuis longtemps ou n'ayant pas pu apprendre à en faire. Ces apprentissages sont d'autant plus difficiles pour des personnes en situation de précarité.

Le programme Vélo-Égaux propose de répondre à ces enjeux par :

- Un programme sur mesure de séances de vélo-école et d'initiation à l'entretien mécanique de son vélo
- La prise en charge, pour les bénéficiaires qui le souhaitent, d'un vélo prêt-à-rouler issu du réemploi.

⇒ **L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)**

Le programme Vélo-Egaux a déjà été mis en place dans 20 territoires depuis mai 2024. Fin 2025 la société FUB services a lancé un AMI afin de soutenir financièrement le déploiement du programme dans 15 nouveaux territoires. La réponse à l'AMI doit se faire en consortium, c'est-à-dire par la mise en place d'une collaboration entre au moins deux structures qui s'associent pour y répondre en se répartissant les rôles.

Vélo-Egaux dans le Clunisois et le Mâconnais

⇒ **Un projet porté par Mâcon Vélo en Ville, en partenariat avec la CC du Clunisois**

L'association Mâcon Vélo en Ville et la CC du Clunisois ont répondu conjointement à l'AMI en décembre 2025 afin de développer Vélo-Egaux sur les territoires du Mâconnais et du Clunisois.

La candidature de Mâcon Vélo en Ville et du Clunisois a été retenue par FUB services.

⇒ **Convention de partenariat**

Une convention de partenariat doit maintenant être signée, pour l'année 2026, entre la société FUB services, l'association Mâcon Vélo en Ville et la CC du Clunisois pour le déploiement du programme sur le territoire.

Engagements des parties :

- La société FUB services apporte un soutien technique et financier au déploiement du projet,
- L'association Mâcon Vélo en Ville met en œuvre le projet, entre le 1er février et le 30 septembre 2026,
- La CC du Clunisois communique sur le projet Vélo-Egaux et mobilise les partenaires sociaux afin qu'ils orientent des bénéficiaires vers le programme

⇒ **Conditions financières**

La société FUB services attribue une subvention de 11 000€ TTC au projet, ce qui va permettre à Mâcon Vélo en Ville de mettre en place les séances de vélo école. Ces séances seront assurées par le salarié de l'association. La subvention permettra de contribuer au coût du salaire de l'intervenant.

Le déploiement de Vélo-Egax sur le Clunisois n'implique aucun engagement financier de la part de la CC du Clunisois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- approuver la convention de partenariat entre la communauté de communes du Clunisois, l'association Mâcon Vélo en Ville et la société FUB services dans le cadre du programme Vélo- Egax,

- autoriser la Présidente ou son représentant à signer ladite convention.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 05 juin 2026

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**

**Le secrétaire de séance
Julien BAYER**



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2026****DELIBERATION
N°091-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 52
- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents :

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 62

Pour : 60

Contre : 2

Abstentions :

Date d'affichage :

05/06/2026

Date de convocation :

26/05/2026

Rapporteur :

Pascal CHANTIN

Le premier juin deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, convoqué par la Présidente, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne MOLLET, Présidente.

Etaient présent(s) : Virginie LOGEROT - Edith LEGRAND - Thierry DELSALLE (sup.) - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Bernard FROUX - Jean-Luc AUBOEUF - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Armand LAGROST - Jean-Michel JULIEN (sup.) - Pierre LE MONNIER - Didier FROUX - Jean-François DEMONGEOT - Julie DELHOMME - Julien BAYER - Véronique INCARDONA - Anne CLEMENT - Robert ROLLAND - Pascal CHANTIN - Chantal WICK-PENET - Richard MEDDOUR - Julien ROUSSELLE - Bernard ROUSSE - Marie-Hélène BOITIER - Guy PONCET - Ghislaine ALLEX - Clotilde AUBERGER-REYMONDON - Emmanuel KUENTZ - Emilie ARGENTINO - Véronique DE TIENDA - Christian MORELLI - Jocelyne MOLLET - Anthony DECERLE - Joëlle FOUCHE - François BONNETAIN - Marjorie DUMONTOY - Robin BARBEREAU - Jean-René CHEVALLIER - Pierrick GRIVEAU - Pierre-Emmanuel GARITAINE - Patrick GIVRY - Catherine BERTRAND - Marie-Laure VIARD - Fabien BOSSART - Alain DOUARD - Jean-François CRAUSTE - Daniel DURY - Pierre AVENAS - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD - Catherine MONTEGUT (sup.) - Danièle MYARD - Noé MEIRELES.

Procuration(s) : Eric LOCTIN donne pouvoir à Julien BAYER - Sophie SALAS donne pouvoir à Julie DELHOMME - Jean-Louis LEROY donne pouvoir à Julien ROUSSELLE - Hélène BOITTIN donne pouvoir à Anne CLEMENT - Charlotte LEMERCIER donne pouvoir à Pascal CHANTIN - Alain GAILLARD donne pouvoir à Bernard ROUSSE - Marie FAUVET donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER.

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusé(s) : Béatrice GIBIOT - Laurent BRUGNOT - Eric LOCTIN - Sophie SALAS - Jean-Louis LEROY - Hélène BOITTIN - Charlotte LEMERCIER - Alain GAILLARD - Marie FAUVET - Olivier GIL - Karim ASSAOUI - Jean-Marc BERTRAND - Cédric LACOUR.

Secrétaire de séance : Julien BAYER

VENTE D'UNE PARCELLE A LA ZONE DE LA COURBE**ACCORD DE PRINCIPE**

Présentation du projet

Monsieur Quentin Gelin, artisan maçon et mécanicien basé à Salornay-sur-Guye, porte un projet d'installation sur la Zone d'Activités de la Courbe afin d'y développer deux activités complémentaires :

- une activité principale de stockage d'engins, matériels et véhicules liés à son entreprise de maçonnerie ;
- une activité secondaire d'atelier de mécanique spécialisée dans les véhicules de collection Volkswagen (Coccinelles, Combi, dérivés, etc.).

Ces activités sont déjà portées par une structure juridique existante : **SARL Gelin Quentin Maçonnerie Rénovation.**

L'acquisition foncière serait quant à elle portée par la : **SCI Elsitur**, également déjà constituée.

Le projet présenté aujourd'hui correspond à une version simplifiée et redimensionnée d'un premier projet étudié sur cette même zone en 2020, qui n'avait finalement pas abouti dans un contexte marqué à l'époque par les discussions autour d'une potentielle implantation de l'entreprise Oxxo sur la zone.

Configuration envisagée du futur site



Le projet prévoit la construction d'un bâtiment implanté en longueur selon un axe Nord-Sud d'une surface d'environ 260 m².

Le bâtiment accueillerait :

- un espace de stockage pour les engins et matériels de maçonnerie à l'Est ;
- un atelier mécanique dédié aux véhicules anciens à l'Ouest ;
- plusieurs places de stationnement et espaces de manœuvre adaptés aux véhicules utilitaires et remorques.

1. Demande d'acquisition foncière



Le porteur de projet souhaite acquérir une partie de la **parcelle 0729**, correspondant au lot récemment impacté par la création de la plateforme photovoltaïque communautaire (en rouge sur le plan).

La surface résiduelle mobilisable est estimée à environ **1 200 m²**, sous réserve d'un **rebornage officiel** qui devra être réalisé afin d'acter précisément la nouvelle configuration parcellaire à la suite de la scission du lot.

Pour rappel, le prix au m² est de 10,50/m².

Dans le cadre de son projet, Monsieur Gelin sollicite également l'intégration au foncier cédé du **quart de cercle bitumé actuellement présent sur la voirie de la zone** (au Nord-Est du lot), afin de faciliter l'implantation et la fonctionnalité du futur bâtiment.

À noter que cette configuration resterait compatible avec un éventuel déplacement futur de ce cercle de manœuvre dans l'hypothèse d'une extension ultérieure de la Zone d'Activités.

4. ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

Le projet présente plusieurs intérêts pour le territoire communautaire :

- maintien et consolidation d'une entreprise artisanale locale déjà implantée sur le territoire ;
- optimisation du foncier restant disponible sur la ZA de la Courbe dans un contexte de raréfaction des surfaces économiques ;
- perspective de développement progressif de l'activité mécanique autour d'un secteur de niche lié aux véhicules anciens.

Le projet présente par ailleurs un niveau de nuisances limité et compatible avec la vocation artisanale de la zone, sous réserve du respect des prescriptions urbanistiques et techniques applicables lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 60 voix POUR et 2 voix CONTRE, décide de :

- valider l'accord de principe pour la vente de la parcelle 0729 à la SCI Elsitur dans le cadre du projet d'installation de Quentin Gelin
- valider le rebornage de la parcelle à la suite de la création de la plateforme photovoltaïque communautaire ;
- valider l'intégration du quart de cercle bitumé existant dans le foncier cédé
- autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout acte relatif à la présente décision.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 05 juin 2026

**La Présidente
Jocelyne MOLLET**

**Le secrétaire de séance
Julien BAYER**

